



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

15^e séance plénière

Lundi 29 septembre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/52/350/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre publiée sous la cote A/52/350/Add.1, le Secrétaire général m'informe que, depuis la publication de sa lettre du 16 septembre 1997, la République de Moldova a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de S. E. l'honorable Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires

étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis.

L'honorable Denzig Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir S. E. l'honorable Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Douglas (Saint-Kitts-et-Nevis) (*interprétation de l'anglais*) : Le cinquante-deuxième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est une fois encore un moment historique pour nous tous. Notre présence, ici, démontre qu'en tant que Membres de cette grande institution nous avons la possibilité de réaliser nos aspirations et nos attentes collectives. Il est donc nécessaire que l'Organisation fasse en sorte que les préoccupations des États Membres, et en particulier ceux des pays en développement, ne soient ni compromises, ni considérées comme secondaires.

Il est essentiel que les Nations Unies jouent un rôle de catalyseur pour améliorer la qualité de la vie de nos citoyens et défendent nos droits et libertés fondamentaux. Ces défis exigeront un engagement strict et une réflexion stratégique. Je pense que si nous réussissons, nous aurons jeté les bases de la paix et de la sécurité internationales pour les générations à venir.

Nos nations et nos peuples se trouvent à la croisée d'immenses changements et, compte tenu des attentes accrues dans les domaines du développement humain et de l'élimination de la pauvreté, les Nations Unies doivent pouvoir jouer un rôle plus grand encore. L'ONU, nous en sommes convaincus, dispose de la capacité institutionnelle nécessaire pour englober nos ambitions collectives et, en même temps, résoudre les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les États-nations.

Étant donné l'importance fondamentale que mon gouvernement attache à une Organisation réformée et plus fonctionnelle, nous nous félicitons de la désignation de M. Kofi Annan au poste de secrétaire général. Son dévouement à notre institution et l'expérience qu'il y a acquise permettront à l'ONU de disposer de la direction ferme dont elle a besoin en cette période cruciale de son histoire.

Alors que nous entrons dans un nouveau millénaire aux multiples incertitudes et complexités, l'ONU et ses Membres devront renouveler leur engagement à l'égard du développement humain sous toutes ses formes, faute de quoi nous aurons échoué en cette décennie dans l'accomplissement de notre mandat pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté.

La réduction croissante de l'assistance technique et de l'aide plus que nécessaire aux pays en développement menace de marginaliser plus encore les nations pauvres. Cela signifie que les pays vont dépendre davantage encore des Nations Unies. C'est pourquoi nous exhortons l'Organisation à oeuvrer plus étroitement avec les pays en développement afin de concevoir de nouvelles idées et des démarches pragmatiques aux fins d'améliorer le niveau de vie des populations qui connaissent la pauvreté, partout dans le monde. Cette réalité confère un caractère de plus grande urgence aux propositions de réforme du Secrétaire général. À cet égard, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est partisan d'une large discussion sur les propositions de réforme de grande portée en vue d'arriver à un consensus.

Il est vital, selon nous, de restructurer et de consolider certains des domaines dans lesquels les Nations Unies assurent des services. Cependant, cela doit ouvrir la voie à un véritable changement et à des avantages accrus pour les États Membres. Nous ne pouvons cautionner un simple transfert de ressources d'un organe à un autre; des garanties adéquates doivent être données en ce qui concerne l'efficacité et l'obligation de rendre compte de ces opérations. Dans le même esprit, nous espérons que les réformes dans

le domaine du développement ne sacrifieront pas l'efficacité et la spécificité des organes existants. Pour que les pays en développement puissent parvenir à une croissance durable, nous avons besoin des ressources et des capacités institutionnelles des fonds et programmes actuels des Nations Unies.

Alors que nous oeuvrons en vue d'une plus grande efficacité dans la gestion et l'administration des services, il convient de s'abstenir d'assortir le processus de réforme de conditions, en particulier de celles risquant d'empêcher la réalisation de progrès réels dans le processus de réforme lui-même. Pour que les réformes produisent des résultats positifs, elles doivent nécessairement, selon nous, équilibrer et préserver les intérêts des États Membres et ne pas donner l'impression de bénéficier à quelques privilégiés. La réforme n'a pas pour objet de créer des mécanismes dans le seul but de reconsidérer les obligations des États envers l'Organisation. Elle ne doit pas être utilisée comme une occasion de récompenser une puissance économique actuelle. Dans le cadre du processus de réforme, la désignation des membres permanents et non permanents devrait résulter d'un processus de débats débouchant sur un consensus.

Ma délégation espère que l'accent sera mis particulièrement sur la représentation géographique et sur la suppression des inégalités anciennes qui continuent de peser sur nous aujourd'hui. Saint-Kitts-et-Nevis exhorte tous les États à faire en sorte de ne pas confondre la nécessité de réformes véritables du système et les obligations financières légalement mises en recouvrement par l'Organisation. Les nations qui exigent une réforme doivent également être disposées à modifier leur conception de l'ONU et leur attitude à son égard. Nous devons honorer toutes nos responsabilités vis-à-vis de l'Organisation. Le progrès exige que nous travaillions tous ensemble plus étroitement pour affronter la multitude de problèmes complexes, nouveaux et anciens.

À cette fin, engageons-nous à trouver un terrain d'entente et à aider l'ONU à élaborer des idées stratégiques et appropriées afin de promouvoir notre programme commun. Ce n'est certes pas tâche facile. C'est pourquoi l'Organisation devra instituer une relation mutuellement bénéfique entre les responsables politiques au sein des gouvernements et le monde des entreprises.

À cet égard, je voudrais souligner l'extraordinaire contribution faite par M. Ted Turner à l'Organisation. Il s'est révélé être un citoyen exceptionnel de la communauté internationale. Nous espérons que ce geste humanitaire

de soutien à l'ONU et à ses activités aura une incidence notable sur les domaines désignés et incitera d'autres personnes partageant les mêmes idées à aider financièrement l'Organisation.

Cette manifestation de soutien vient rappeler que seule l'Organisation des Nations Unies peut assurer la qualité de conduite impartiale et globale souhaitée par les États Membres. Seule l'Organisation des Nations Unies, forte de plus de 50 ans d'existence ponctuée de succès et d'échecs en tant qu'institution mondiale, a l'expérience unique nécessaire pour développer des capacités essentielles au service de ses Membres. L'ONU se trouve sur le bon versant. Une Organisation des Nations Unies réformée pour être en mesure de faire face aux défis de l'ère moderne pourra fonctionner, mais seulement si on le lui permet.

Je suis conscient de la puissance des impératifs nationaux et de l'individualisme. Je comprends également les préoccupations à l'égard des institutions supranationales. Néanmoins, nous avons parcouru un trop long chemin pour renoncer à notre destinée mondiale et nous laisser dominer par des craintes et des erreurs de jugement.

Lorsque nous parlons du développement de la personne humaine sans pour autant reconnaître que les droits économiques sont aussi fondamentaux pour la dignité humaine que les droits de l'homme, nous portons un grand préjudice à la cause de ces derniers. Cependant, lorsque nous reconnaissons ces droits, alors nous donnons un sens plus profond à la stabilité sociale et au processus de vraie démocratie.

La démocratie n'est pas née d'hier dans la région des Caraïbes. Elle y est un mode de vie, une tradition. C'est pour nous le système de gouvernement le plus pratique et le plus apte à favoriser le progrès de notre peuple. Cependant, la démocratie ne se limite pas aux institutions ou aux procédures. Elle englobe également la création d'un gouvernement et d'un environnement habilitant, envers lequel les gens ordinaires — qu'ils soient pauvres, désillusionnés, instruits ou riches — entretiennent un sentiment d'appartenance, sentent qu'ils peuvent participer au processus de décision et qu'ils pourront réaliser pleinement leurs rêves.

Étant donné que nous considérons la démocratie comme le véhicule le plus efficace et le plus viable du développement humain durable, elle doit donner des résultats probants. Le peuple doit avoir la certitude que la promesse du développement peut effectivement l'arracher aux sables mouvants de la pauvreté. Si nous sommes incapables de remplir cette promesse, la démocratie sera un échec, la pauvreté s'incrusterait et le chaos serait inévitable.

La pauvreté est depuis trop longtemps inhérente au destin des petits États. La facilité apparente avec laquelle les deux conditions sont écartées est une source de grave préoccupation pour le Gouvernement et le peuple de Saint-Kitts-et-Nevis. Trop peu d'attention a été accordée aux difficultés économiques, aux perturbations politiques et aux démembrements sociaux que les petits États en développement sont forcés d'endurer. Plutôt que de recevoir l'appui crucial du monde développé, nous constatons un accroissement des tendances à l'isolationnisme et à l'abandon.

Dans le contexte de la vague de mondialisation actuelle, la stabilité économique est devenue le point faible de la sécurité, de la démocratie dans les Antilles et de leurs possibilités de développement durable. Si ces économies ne sont pas renforcées en recevant l'aide appropriée, les énormes talents intellectuels de ces pays seront gaspillés et les structures politiques et sociales seront exposées aux forces néfastes qui subsistent dans la région.

Nos petits pays ont besoin d'un appui institutionnel et du partenariat pour aider à préparer leurs jeunes à adapter leurs connaissances et leurs techniques à un environnement mondial en plein changement. Cette préparation les rendra autonomes et plus attentifs aux changements imprévisibles qui surviennent autour de nous.

De plus, nous devons systématiquement créer plus d'emplois pour inspirer les jeunes et placer les nécessités fondamentales de la vie à la portée de leurs parents. Nous ne devons pas ignorer le lien crucial qui existe entre la croissance économique et la stabilité politique et sociale à long terme. Le développement durable dans les Caraïbes est du meilleur intérêt de tous.

Mon gouvernement n'approuve pas les théories conspirationnistes, mais il est tout à fait conscient de la facilité avec laquelle tous sont victimes de la conspiration du silence et de l'abandon. Nos économies sont assiégées; notre mode de vie est menacé; la croissance de nos pays et de notre peuple est sapée par des forces mieux adaptées à l'exploitation de la mondialisation et du libre-échange.

Personne ne peut, de bonne foi, nous accuser de complaisance. Nos pays ont travaillé avec acharnement pour suivre le rythme des tendances économiques actuelles. Nous avons rendu plus strictes les politiques fiscales et monétaires, et nous continuons de les surveiller de très près. Nous avons enduré des mesures sociales et économiques soi-disant structurées pour assurer la croissance économique et la survie de nos diverses économies.

La route que nous avons empruntée s'est avérée difficile, et nous avons retenu de précieuses leçons. Pourtant, nos produits continuent d'être exclus des marchés des pays développés. En conséquence, le secteur privé a perdu confiance en sa survie et sa rentabilité.

Les pays producteurs de bananes de la région ont subi un coup terrible et potentiellement dévastateur à la suite de la récente décision prise par le comité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le régime des bananes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il est inconcevable que le pourcentage insignifiant mais important d'accès partagé par les pays du groupe dans ce marché puisse poser une menace significative aux intérêts communs des producteurs multinationaux.

Nos industries de la banane et du sucre sont importantes en tant que sources d'emploi et de devises étrangères; pourtant, sans égard à notre survie, elles sont remises en question et l'objectif ultime est leur démantèlement total. En même temps, nous n'avons aucun accès immédiat aux technologies essentielles vitales nécessaires pour rendre nos industries et nos ressources humaines plus compétitives et plus efficaces.

Nous continuons de soutenir que le libre-échange, sans les mécanismes adéquats pour protéger les petits et les faibles, n'encourage pas la concurrence loyale. Où est passée la loyauté de la concurrence loyale? Par conséquent, comment nos petits États insulaires en développement trouveront-ils de nouveaux moyens durables de satisfaire les besoins croissants de notre population? Comment serons-nous en mesure d'arrêter la fuite des cerveaux, la migration des ressources humaines à la recherche d'une meilleure qualité de vie?

Nos pays ont entrepris de diversifier leurs économies en dépit des démembrements évidents qui se produisent au sein même de nos sociétés. Nous restons engagés envers les institutions démocratiques, et continuons de verser de maigres ressources au développement humain. Les gouvernements des Caraïbes ont collaboré plus étroitement encore avec le secteur privé en tant qu'authentiques partenaires de développement. Nous avons promulgué des lois pour faciliter les occasions d'investissement et pour encourager les investissements étrangers directs et l'épargne intérieure.

Néanmoins, à chaque étape, nous semblons devenir la proie de demandes perpétuelles et toujours en évolution de changements fondamentaux qui ne tiennent aucun compte des effets sur nos pays et nos peuples. La mondialisation et son appétit insatiable, ainsi que les forces voraces du mar-

ché libre et du libre-échange sauvage seront toujours plus affamées. Pourquoi ces règles changeantes doivent-elles s'attaquer ainsi à de petits États aux ressources limitées?

Dans les prochaines années, nous continuerons à lutter contre la pauvreté, mais les notions de souveraineté et de gouvernement seront sérieusement remises en question pendant que nous tenterons de nous adapter aux incidences complexes de forces qui s'opposent à nos sociétés et menacent nos démocraties. La nature transnationale de l'information, des capitaux, de la main-d'oeuvre et des progrès technologiques n'épargnera pas à nos minuscules pays les conséquences pénibles déchaînées par la mondialisation.

En dépit de ces difficultés, Saint-Kitts-et-Nevis ne deviendra pas un pays de mendiants. Nous donnerons la priorité au droit de nos citoyens au bien-être économique, car qu'y aurait-il de bon à laisser notre peuple exercer son droit humain à l'existence tout en lui déniait le droit de mener une vie digne?

Le Gouvernement travailliste de Saint-Kitts-et-Nevis s'est engagé à construire 1 000 nouveaux logements à loyer modéré d'ici la fin du siècle. Nous pensons que tous nos citoyens ont le droit de vivre dans la dignité et d'avoir accès aux choses essentielles de la vie. Nous avons déjà achevé 100 nouvelles maisons et, d'ici la fin de l'année, nous comptons que 300 familles emménageront dans de nouveaux logements. C'est là l'engagement du Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis envers la promotion de ses citoyens.

J'ai déjà dit dans le passé et je le maintiens aujourd'hui que nous devons renoncer à la pratique consistant à utiliser le produit national brut (PNB) par habitant pour mesurer le niveau de vie des populations des pays en développement. Comment le monde développé et les institutions multilatérales peuvent-ils refuser leur aide aux pays en arguant que tel ou tel pays a atteint ce seuil artificiel? Les peuples en développement n'ont-ils pas droit à un niveau de vie plus élevé ou doivent-ils être toujours à cheval sur la frontière de la pauvreté et n'exister qu'à des niveaux considérés comme des indicateurs acceptables du progrès humain par les pays développés?

Il importe de consacrer nos énergies à la logique de la prévention. À Saint-Kitts-et-Nevis, nous sommes fermement convaincus qu'il vaut mieux prévenir que guérir et nous croyons qu'il faut donner à nos peuples les moyens de vivre à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Le Secrétaire général a lancé un appel à une plus grande efficacité dans la gestion, à une mobilisation accrue des ressources et à un

redéploiement des économies susceptibles d'être réalisées, en faveur du développement, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps.

Les États Membres ont également le devoir de veiller à ce que de nouvelles ressources soient consacrées au développement. Un tel processus devra s'inspirer et se nourrir d'une vision, d'une volonté politique et d'une compréhension des impératifs mondiaux du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Il faudra pour cela faire preuve de perspicacité, procéder à des analyses approfondies et avoir la volonté de voir au-delà des intérêts nationaux propres. En oeuvrant de concert pour façonner notre destin collectif, nous serions en mesure de réduire les risques de futurs conflits politiques et sociaux.

Je suis fermement convaincu que les circonstances particulières et les indices de vulnérabilité des petits États doivent figurer au premier plan du débat international. Si l'on a jamais douté de la vulnérabilité des petits États, j'invite l'Assemblée à se rappeler la situation malheureuse qu'a connue l'île de Montserrat, aux Caraïbes. Cette réalité montre clairement qu'il suffit d'une catastrophe, d'une action violente de la nature ou d'une éruption volcanique pour déloger toute une population, décimer toute une économie et détruire le tissu social d'un peuple. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, avec d'autres pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a tendu une main secourable au peuple de Montserrat en offrant des services de santé et d'aide sociale. Nous continuons d'offrir des emplois et autres possibilités économiques à ceux qui ont gagné nos rivages, en provenance de Montserrat. J'exhorte la communauté internationale à s'associer aux Caraïbes en prenant des mesures promptes, décisives et concrètes afin d'aider le peuple de Montserrat.

Montserrat est un microcosme de notre existence précaire. Nous demandons donc instamment à la communauté internationale de tenir ses promesses faites dans le cadre du Plan d'action de la Barbade et d'autres engagements envers les pays en développement. Notre survie en tant que région, est intimement liée à notre environnement et nos contraintes physiques et économiques ne devraient pas être encore plus aggravées par le transit de déchets dangereux dans nos eaux. De tels actes constituent une violation flagrante de nos droits de l'homme et un affront à notre dignité souveraine.

Alors que nous oeuvrons pour réaliser les rêves de ceux qui nous ont précédés, je ne doute pas que nous réussirons à instaurer la confiance dans les capacités de l'ONU et que nous saurons lui confier la charge d'atteindre

nos objectifs communs. En même temps, il se présentera des cas où nous nous mettrons en question nous-même pour bien voir que certains problèmes internationaux exigent des approches et des solutions autochtones. Nous devons donc nous soumettre à ces impératifs.

Je pense en particulier au Moyen-Orient où la crise actuelle appelle un renforcement de la confiance mutuelle et une claire volonté de comprendre la nécessité de réunir toutes les parties à la table de négociations. Saint-Kitts-et-Nevis pense que les pays concernés aspirent en commun à une paix et une sécurité durables. Le succès exige de l'audace et un engagement. Un progrès véritable ne sera pas le fruit de la violence, des récriminations ou de la méfiance, mais d'un partenariat et du dialogue. Saint-Kitts-et-Nevis exhorte les deux parties à recourir à la négociation et à appliquer des mesures propres à établir la confiance pour s'attaquer à leurs divergences.

De même, Saint-Kitts-et-Nevis demande aussi instamment au peuple chinois, de part et d'autre du détroit de Taiwan, d'investir ses énergies collectives dans la poursuite de démarches communes pour sortir de l'impasse actuelle, source de leur division. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis soutient que pour faire progresser cette question, il faudra un dialogue, une volonté politique et une bonne volonté de la part de tous. Nous sommes également convaincus que les progrès remarquables accomplis par la population chinoise à Taiwan, au cours des deux dernières décennies, ne devraient pas être réduits à néant. La communauté internationale bénéficie et ne peut notablement que bénéficier des progrès économiques, technologiques et sociaux de Taiwan.

Pour terminer, répondre aux attentes de nos citoyens n'est pas chose facile mais nous ne pouvons et ne devons pas nous décourager. J'espère donc qu'alors que nous nous efforçons d'atteindre nos objectifs, les États Membres ne continueront pas d'imposer des exigences déraisonnables à cette Organisation, tout en lui refusant les moyens et les ressources nécessaires pour agir comme il convient. Notre monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies plus forte. Nos pays et nos peuples ont besoin qu'elle exerce sa supervision intellectuelle et son pouvoir d'impartialité. N'essayons pas de reléguer l'Organisation à la périphérie, car il en résulterait de graves conséquences pour l'avenir. Engageons-nous à écrire une histoire dont nous pourrions être fiers si nous ne voulons pas que l'histoire nous méprise pour avoir dilapidé le patrimoine de nos enfants. Que la présente session de l'Assemblée générale soit le moment décisif où nos efforts collectifs auront été traduits en mesures appropriées et en résultats bien mérités.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis de son allocution.

M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale, des affaires étrangères, des finances, de la planification et de l'information de Saint-Kitts-et-Nevis est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Chong Ha Yoo, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

M. Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et vous assure de mon plein appui et de ma pleine coopération. Je rends également hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, dont le dévouement a permis à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de s'attaquer à certaines des questions clefs concernant l'avenir de l'Organisation.

Nous nous réunissons à un moment où un certain nombre de graves questions se profilent sur l'humanité. La communauté internationale possède-t-elle la volonté et les moyens nécessaires pour faire du XXIe siècle une ère où il y aura davantage de paix, de justice et de prospérité? Pouvons-nous éliminer la pauvreté et protéger l'environnement? Pouvons-nous faire respecter et promouvoir les droits de l'homme fondamentaux à travers le monde? Pouvons-nous revitaliser l'ONU de façon à en faire l'instrument au service de ces objectifs? À chacune de ces questions, nous pouvons et devons donner une réponse affirmative.

Le Secrétaire général, avec ses récentes propositions de réforme, a fourni à la communauté internationale un instrument qui viendra opportunément montrer la voie. De l'avis de ma délégation, les dernières propositions du Secrétaire général contiennent un large éventail de réformes visant au renforcement global du système des Nations Unies. Nous sommes sûrs que bon nombre des idées émises par le Secrétaire général pourront se traduire par des décisions à l'issue d'une délibération à coeur ouvert, avec la pleine participation des États Membres à cette session. À cet égard, je voudrais rappeler la déclaration faite le 10 août par le Groupe des 16, dont fait partie la République de Corée, qui a exprimé son appui aux initiatives de réforme du Secrétaire général.

Bien qu'une réforme institutionnelle soit une condition préalable au bon fonctionnement de l'Organisation, il est évident que, sans un appui financier plus fiable, elle ne peut effectuer une transition efficace vers le XXI^e siècle. Ce n'est que lorsque les États Membres s'acquitteront de leurs obligations financières intégralement, ponctuellement et sans conditions préalables que l'Organisation pourra atteindre sans encombre son objectif ultime, qui est d'assurer un meilleur avenir à l'humanité.

C'est dans cet esprit que la Corée a pour stricte politique de verser ses contributions intégralement et ponctuellement. Nous participerons activement aux efforts concertés visant à adopter à cette session un barème des quotes-parts plus équitable. Mon gouvernement envisage de passer progressivement du Groupe de contributeurs C, dont la Corée fait actuellement partie, au Groupe B, s'agissant des contributions pour les opérations de maintien de la paix. Nous réaffirmons par là notre engagement continu tant envers la viabilité financière de l'ONU qu'envers les efforts qu'elle accomplit pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Une autre tâche cruciale nous attend : la réforme du Conseil de sécurité. À la dernière session, ma délégation a participé activement aux délibérations sur la question, sur la base de notre propre expérience en tant que membre du Conseil. Nous partageons l'idée selon laquelle les profonds changements intervenus dans les relations internationales ces dernières décennies justifient pleinement l'élargissement du Conseil. Toutefois, étant donné la diversité et la sensibilité des préoccupations de chaque État Membre, cette question doit être abordée avec la plus grande circonspection et le plus grand sérieux. Chaque effort devrait être consacré à l'élaboration d'une formule se prêtant au consensus, tout en gardant à l'esprit que la précipitation est mauvaise conseillère.

Un des événements les plus importants et les plus prometteurs dans les relations internationales depuis 50 ans a été l'apparition d'un nombre considérable de pays de moyenne puissance capables d'apporter une contribution déterminante à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Tout plan de réforme du Conseil devrait donner à ces pays la possibilité de siéger assez fréquemment au Conseil, en fonction de leurs capacités et de leurs contributions.

Nous pensons également que l'examen des problèmes et insuffisances associés aux activités du Conseil jusqu'à présent devrait sous-tendre sa réforme, plus particulièrement en ce qui concerne le système de sièges permanents et le droit de veto. Convaincus que l'on peut faire plus pour

rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, efficace et démocratique, nous resterons ouverts et souples face à toute proposition qui puisse faire progresser cet important processus dans la bonne direction.

En tant que membre du Conseil de sécurité pour la période 1996-1997, la République de Corée a dûment contribué à la cause de la sécurité et de la paix internationales. Nous avons participé activement à la prise d'importantes décisions visant à renforcer la paix et la stabilité dans des pays du tiers monde qui ont connu le fléau des conflits civils, ces dernières années. Nous avons également organisé, durant la présidence de la Corée au Conseil en mai dernier, un débat public sur la question des réfugiés. Le débat a abouti à l'adoption d'une déclaration présidentielle en juin sur la protection de l'aide humanitaire aux réfugiés et autres dans des situations de conflit. Cela montre clairement que le Conseil de sécurité a finalement reconnu que la sécurité s'applique autant aux personnes qu'aux États, à une époque de conflits intra-étatiques.

Malgré de nombreux faits positifs apparus dans le domaine de la sécurité pendant la période de l'après-guerre froide, la non-prolifération des armes de destruction massive demeure une préoccupation prioritaire aussi bien pour les individus que pour les gouvernements. Mon gouvernement estime que l'adhésion universelle aux régimes de non-prolifération existants représente un pas important vers la concrétisation de cet objectif commun. À cet égard, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, et demandons instamment aux États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention, la Corée du Nord y compris, de le faire sans plus attendre.

La prolifération et l'emploi aveugle de mines terrestres antipersonnel causent d'énormes souffrances et des blessures à la population civile notamment. Étant donné l'ampleur du fléau que représentent les mines terrestres antipersonnel, la République de Corée a décidé de prolonger pendant une durée indéterminée son moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel, qui venait à expiration à la fin de cette année. Nous pensons toutefois qu'à l'examen de cette question, il faudra tenir dûment compte des préoccupations légitimes de chaque pays en matière de sécurité.

Je tiens à redire que, bien que nous appuyons pleinement la noble croisade entreprise pour protéger des civils innocents des mines terrestres antipersonnel, une interdiction complète ne peut constituer une réponse satisfaisante pour un pays comme la République de Corée, qui fait actuellement face à un risque réel de reprise des hostilités, et dont la capitale, fortement peuplée, n'est qu'à 40 kilomètres de

la ligne de démarcation militaire. À notre avis, le projet de convention adopté à Oslo il y a deux semaines ne répond pas pleinement aux préoccupations que nous ne cessons d'exprimer, ni à la nature exceptionnelle de la situation qui règne sur la péninsule coréenne en matière de sécurité.

La communauté internationale s'est constamment efforcée d'éliminer toute forme de terrorisme de la face de la terre. Cependant, le terrorisme persiste encore comme l'une des menaces majeures à la paix internationale, prélevant un lourd tribut en vies innocentes. La République de Corée a connu de nombreux actes barbares et lâches de terrorisme, et vit toujours sous sa menace constante, notamment des menaces récentes visant ouvertement notre presse qui est libre. Nous appuyons fermement les efforts internationaux qui sont déployés pour lutter contre le terrorisme et nous soulignons qu'il importe de maintenir le principe de la tolérance nulle. Étant donné le spectre mondial du terrorisme, nous croyons également que l'ONU peut jouer un rôle central dans le renforcement du régime antiterroriste international. À cet égard, nous attendons avec intérêt une adoption rapide de la convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

À cette époque d'interdépendance entre les États, la communauté internationale ne peut rester indifférente au sous-développement d'une grande partie du monde. Ma délégation par conséquent se félicite de l'adoption de l'Agenda pour le développement à la précédente session de l'Assemblée générale et des propositions de réforme du Secrétaire général, conçues pour renforcer les initiatives économiques et sociales de l'ONU, ainsi que ses activités de développement. Pour cette raison, nous appuyons la suggestion du Secrétaire général qui vise à renforcer le rôle de coordination du Conseil économique et social et à raffermir la coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. Nous espérons que les diverses propositions relatives à une modalité de financement pour les activités de développement des Nations Unies seront pleinement discutées à cette session.

La Corée, devenue membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, participera plus activement aux projets de coopération Sud-Sud afin de servir de passerelle entre les pays développés et les pays en développement. Dans un effort visant à élargir notre aide aux pays les moins avancés, nous avons participé à des projets de coopération bilatérale avec la Commission économique pour l'Afrique depuis 1995, et nous avons l'intention d'entreprendre un programme pour le développement de l'Afrique pour la période allant de 1998 à l'an 2000.

Mon gouvernement, en association avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a créé, à Séoul, au mois de mai dernier, l'Institut international de recherche sur les vaccins. L'Institut se consacre à la recherche et à la mise au point de vaccins pour les enfants dans le monde entier, en particulier ceux des pays en développement. La réunion inaugurale de son conseil d'administration doit se tenir à Séoul le mois prochain. Nous comptons que les États Membres apportent généreusement leur appui à ce noble objectif qui est de protéger nos enfants des maladies débilitantes.

J'en viens maintenant aux questions de l'environnement; mon gouvernement se félicite de l'adoption du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale et nous maintenons notre engagement de participer fidèlement à sa mise en oeuvre. En particulier, nous sommes heureux que la proposition de la Corée de procéder à une étude de faisabilité sur les transferts de la technologie du secteur public ait été appuyée par les pays développés et les pays en développement et a été incluse dans le Programme. Les résultats de cette étude, qui est financée par mon gouvernement, seront présentés à la sixième session de la Commission du développement durable au mois d'avril prochain. Grâce à ces efforts, nous espérons accélérer le transfert des technologies écologiquement saines et promouvoir la coopération internationale pour la protection de l'environnement.

Pendant la session extraordinaire, il y a également eu une discussion approfondie sur la gestion saine des déchets radioactifs, question qui préoccupe gravement de nombreux pays. Mon gouvernement accorde une grande importance au fait que la session extraordinaire a adopté un ensemble d'accords complets sur la gestion écologiquement saine de ces déchets dangereux. Nous demandons instamment que l'on adhère fermement et strictement à ces accords et qu'ils soient respectés.

S'agissant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous espérons que des résultats réalistes et réalisables se dégageront de la Conférence de Kyoto qui se tiendra en décembre de cette année.

L'année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de l'adoption et de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En 1998, nous entreprendrons également un examen quinquennal à mi-parcours de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne adoptés au mois de juin 1993.

De l'avis de ma délégation, les droits de l'homme sont un domaine où l'ONU a apporté des contributions importantes au cours du demi-siècle écoulé, non seulement en tant qu'instance internationale de débat, mais également en tant que centre permettant une action coordonnée. Vue sous cet angle, la fusion du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, comme le propose le Secrétaire général dans son rapport, devrait certainement insuffler une vitalité nouvelle aux efforts que déploie l'ONU pour renforcer la coordination de ses activités dans le domaine des droits de l'homme. Je me félicite chaleureusement de l'accession de Mary Robinson au poste de Haut Commissaire.

Mon gouvernement se félicite également des progrès remarquables réalisés par le Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale qui, croyons-nous, sera un instrument de dissuasion efficace contre les violations du droit humanitaire international. Nous espérons que la prochaine conférence de Rome adoptera le statut de cette cour, ouvrant la voie à son établissement à une date aussi rapprochée que possible. Vue sous un angle historique, la création d'une cour criminelle internationale permanente sera un jalon dans l'administration de la justice pénale internationale au siècle prochain.

Comme il est indiqué, à juste titre, dans le rapport du Secrétaire général, les événements de la présente décennie ont nettement renforcé l'argument selon lequel le respect des droits de l'homme est une condition préalable de la stabilité politique et du progrès socioéconomique. Une des responsabilités les plus impérieuses de l'ONU est de promouvoir davantage le respect universel des droits de l'homme et de décourager les abus flagrants des droits de l'homme ainsi que l'oppression politique. Dans ce contexte, nous sommes gravement préoccupés par la sinistre situation des droits de l'homme qui règne en Corée du Nord. Nous espérons sincèrement que, dans un avenir pas trop éloigné, nos compatriotes du Nord jouiront des droits de l'homme et des libertés fondamentaux, comme d'autres peuples du monde.

Je passe maintenant à la situation qui règne dans la péninsule coréenne. Au mois d'avril l'année dernière, la République de Corée et les États-Unis ont proposé conjointement des pourparlers quadripartites, avec la participation de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, des États-Unis et de la Chine, l'objectif étant d'établir un mécanisme de paix permanent dans la péninsule coréenne et de créer une confiance mutuelle entre les deux Corée. Les pourparlers

quadripartites, lorsqu'ils auront lieu, offriront des chances uniques de faciliter la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans toute l'Asie du Nord-Est.

Si l'on veut que les relations entre les deux Corée progressent et que les problèmes en suspens de la péninsule soient résolus pacifiquement, il n'y a pas d'autre choix que le dialogue et la réconciliation entre la Corée du Sud et la Corée du Nord. Nous espérons sincèrement que la Corée du Nord comprendra l'importance et la valeur que peuvent avoir des relations meilleures entre les deux Corée, grâce à sa participation aux pourparlers quadripartites. Alors que les pourparlers présentent un intérêt pour tous ceux qui sont concernés, nul ne saurait en tirer un plus grand profit que la Corée du Nord elle-même. Le renforcement d'une structure de paix solide et durable dans la péninsule coréenne produira également des dividendes généreux qui pourront aider la Corée du Nord à faire face à toute une série de défis internes, notamment à ses difficultés économiques.

Il est regrettable que les réunions préparatoires récentes pour les pourparlers quadripartites se soient terminées sans résultats concrets. Néanmoins, nous poursuivrons patiemment notre effort pour qu'un processus de dialogue s'amorce avec la Corée du Nord. Nous apprécions l'appui constant de la communauté internationale à cette fin.

Entre-temps, la République de Corée continuera de fournir une aide humanitaire à la Corée du Nord. La situation tragique de civils innocents dans le Nord et, en particulier, de groupes vulnérables tels que les enfants sous-alimentés, préoccupe gravement le Gouvernement et le peuple de la République de Corée. À titre prioritaire, mon gouvernement fournira une aide aux enfants vulnérables de Corée du Nord, en étroite coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres pays intéressés. À cet égard, nous aimerions souligner l'importance vitale que revêt la transparence dans le processus de distribution. Nous espérons que cette transparence pourra être renforcée grâce à un contrôle plus efficace de la part des organisations internationales concernées.

Cette année a été marquée par une certaine évolution favorable dans les efforts déployés au plan international en vue de régler le problème nucléaire de la Corée du Nord, qui sévit de longue date. Le Cadre agréé de Genève de 1994 est entré dans la phase d'application le mois dernier lors de la cérémonie de la première pierre à laquelle a donné lieu le projet de réacteur à eau légère en Corée du Nord, sous les auspices de l'Organisme coréen de développement de l'énergie (KEDO). Pour la première fois en près de 50 ans, plus de 100 ingénieurs et techniciens des deux

côtés de la Corée travaillent ensemble sur le site de construction. Nous espérons que ce développement positif est annonciateur d'une nouvelle ère dans les relations intercoréennes. Mon gouvernement saisit cette occasion pour exprimer sa satisfaction à tous les pays qui ont apporté leurs généreuses contributions financières au KEDO.

Si le projet de réacteur à eau légère entrepris par le KEDO est un pas important franchi sur la voie de l'élimination de la menace de la prolifération nucléaire sur la péninsule coréenne, il convient néanmoins de souligner une fois encore que le règlement final de la question nucléaire nord-coréenne ne sera possible que lorsque la Corée du Nord se conformera strictement à l'Accord de garanties qu'elle a conclu avec l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), ainsi qu'à la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne signée par la Corée du Sud et la Corée du Nord en 1991.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée en 1945, qui aurait pu prévoir l'ampleur que prendrait l'évolution des relations internationales au cours des 50 années suivantes. Nul ne doute que nous serons également témoins de nombreux changements structurels géopolitiques au cours du siècle prochain.

À la veille du XXIe siècle, la présente session de l'Assemblée générale pourrait bien avoir marqué un tournant en offrant une instance pour la reconfiguration de l'architecture et des priorités de l'Organisation. Face à une multitude de nouveaux défis, la présente session devrait nous indiquer la voie à suivre pour nous acheminer vers un avenir meilleur, et animés d'un optimisme renouvelé. Ensemble, nous pouvons façonner une Organisation des Nations Unies plus forte et, avec elle, jeter les fondations d'un siècle de paix, de prospérité et de justice. La République de Corée est prête à jouer le rôle qui lui incombe dans ce domaine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de Singapour, S. E. M. S. Jayakumar.

M. Jayakumar (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Je tiens également à remercier le Président sortant, M. Razali Ismail, pour ses efforts inlassables. Il a été le catalyseur d'un changement d'attitude à l'égard de la réforme du Conseil de sécurité, pour laquelle il a défini une nouvelle trajectoire.

Depuis plusieurs années, nous reconnaissons tous qu'une réforme de l'Organisation des Nations Unies s'impose. Aujourd'hui, la question du moment de la réforme demeure. Cet été, le Secrétaire général nous a présenté un ensemble de mesures constituant, comme il l'a dit à juste titre, la réforme la plus vaste et la plus ambitieuse qui ait jamais été envisagée durant les 52 années d'existence de l'Organisation. Ce n'est certes pas la première fois qu'un Secrétaire général s'efforce de refaire l'Organisation, mais, à présent que les espoirs les plus extravagants de l'après-guerre froide se sont estompés, je pense que cet ensemble de mesures procède d'une approche mieux ciblée, plus réaliste et plus pragmatique. Nous félicitons le Secrétaire général de cette initiative.

L'objectif du Secrétaire général est clairement de permettre à l'Organisation des Nations Unies de faire mieux ce que nous voulons tous qu'elle fasse. Nous considérons tous que l'importance de l'ONU va de soi. Par conséquent, l'intention du Secrétaire général de réorganiser la gestion de l'Organisation, et d'en renforcer la capacité d'accomplir ses fonctions essentielles, devrait être largement acceptable pour la majorité de ses Membres, même si chaque élément de ces propositions n'a pas encore été entièrement mis au point ou pourrait ne pas satisfaire pleinement tout le monde.

Dans l'intérêt général de l'Organisation, nous devrions tous nous féliciter de l'orientation des propositions du Secrétaire général et ne pas trop insister sur des points de détail. Telle est en tout cas l'attitude de Singapour. Nous avons, par exemple, des réserves quant à certains détails particuliers de ses propositions tendant à asseoir l'Organisation sur des bases financières plus saines et de rationaliser ses opérations. Mais nous avons néanmoins contribué activement à l'effort fait pour rationaliser le processus budgétaire et administratif du Secrétariat, et nous continuerons d'agir en ce sens.

En adoptant une démarche pragmatique et éclectique, nous espérons contribuer à faire évoluer le processus de réforme, même si nous avons des réserves sur certains aspects particuliers. Nous continuerons à collaborer avec le Secrétaire général et les autres États Membres pour faire de l'ONU une organisation plus efficace, une Organisation qui serve les intérêts de tous ses Membres, petits ou grands, pays en développement ou pays industrialisés.

Les propositions du Secrétaire général concernant la gestion, l'administration et la structure de l'ONU ont parfois été liées directement ou indirectement aux efforts déployés actuellement par les États Membres pour préparer les Nations Unies à jouer au XXIe siècle un rôle politique

prépondérant par le biais d'une réforme du Conseil de sécurité. Nous ne sommes pas certains que cette démarche soit la bonne. Nous sommes engagés dans cet effort plus généralisé depuis près de quatre ans. C'est un fait que ce processus a été difficile et que les progrès ont été lents. Nous sommes arrivés à la conclusion que les perspectives de nouveaux progrès n'étaient guère favorables.

Nous sommes arrivés à cette conclusion avec une grande réticence et sans rancœur. Les progrès n'ont pas été lents en raison de la mauvaise volonté d'un État ou d'un autre. Les perspectives de nouveaux progrès sont sombres, pas seulement parce que la volonté politique fait défaut à un pays ou à un autre de trancher le noeud gardien des intérêts acquis. Les raisons sont plus fondamentales. Elles vont au-delà des volontés et des intentions de chaque pays et sont enracinées dans la nature et les réalités inéluctables d'une organisation internationale qui appartient à un système international qui est encore largement défini par les relations entre États souverains.

Nulle grande puissance, voire aucune puissance ayant des aspirations à la grandeur, n'a jamais été disposée à soumettre ses propres intérêts vitaux à la juridiction des Nations Unies. Ce fait de la vie internationale sous-tend l'impasse où se trouve actuellement la réforme. La nécessité de rénover l'Organisation est peut-être largement reconnue. Toutefois, ce que les grandes puissances veulent, ce n'est pas une ONU qui soit forte en soi. Elles veulent une Organisation suffisamment forte et crédible de nature à être efficacement au service de leur volonté et de leurs politiques. Seuls les petits pays sont plus enclins à accepter l'ONU telle qu'elle est. Ce n'est pas qu'ils soient plus vertueux; leurs options sont simplement plus limitées.

Cette réalité a été soulignée dans nos discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Les décisions véritablement cruciales qui permettront la réforme du Conseil de sécurité afin de le mettre en mesure d'évoluer de façon décisive ou qui la bloqueront définitivement vont être prises à Washington, à Londres, à Paris, à Beijing ou à Moscou. Il n'est pas certain que les membres permanents veuillent véritablement un changement, si ce n'est à leurs conditions, et dans des circonstances qui n'entameront pas leur statut et prérogatives actuels. Des ambiguïtés cruciales que l'on relève dans leurs positions ont entravé les progrès et continueront de les entraver tant qu'elles ne seront pas éclaircies.

Selon une certaine école de pensée, nous devrions décider de la réforme du Conseil de sécurité au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Je comprends les frustrations de ceux qui pensent que le débat actuel ne mène

nulle part. Mais c'est précisément pour cette raison que nous devons nous poser la question : sur quoi allons-nous nous prononcer? La réponse est loin d'être claire. En effet, tout le processus de réforme du Conseil de sécurité risque de se perdre dans un désert de contradictions logiques et d'ambiguïtés. Je voudrais évoquer quelques-unes de ces contradictions et de ces ambiguïtés.

Plusieurs membres permanents n'ont été catégoriques que dans leur désir de voir le Japon et l'Allemagne devenir de nouveaux membres permanents. De nombreux autres pays, dont le mien, seraient d'accord, lorsqu'un accord général sur l'élargissement du Conseil de sécurité aura été atteint, pour que le Japon et l'Allemagne deviennent de nouveaux membres permanents. Mais un nombre tout aussi grand de pays, et je pense que le Japon et l'Allemagne figurent parmi eux, considèrent également que tout accord général d'élargissement du Conseil devrait prévoir l'intégration de pays en développement parmi les nouveaux membres permanents, afin qu'il soit tenu compte des réalités internationales nouvelles.

Sur ce point, la plupart des membres permanents ont été beaucoup moins clairs. Invités à se prononcer, plusieurs d'entre eux ont admis récemment pour la première fois qu'outre l'Allemagne et le Japon, ils seraient en principe disposés à accepter trois sièges permanents pour les pays en développement des régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. C'est un progrès dont nous nous félicitons. Néanmoins, d'importantes ambiguïtés subsistent.

Comment ces trois pays en développement seront-ils choisis? Il a été dit que ces pays pourraient être choisis à la majorité des deux tiers de l'ensemble des membres du Conseil. On a également dit qu'ils pourraient faire l'objet d'un système de roulement au sein des régions.

Ces deux notions posent cependant des problèmes. Un pays peut-il véritablement et légitimement représenter une région dont il ne fait pas partie? La majorité des deux tiers recommandée par la Charte permettra-t-elle véritablement aux deux tiers des membres de suffisamment connaître les conditions extérieures à leur propre région pour faire un choix éclairé et légitime engageant des régions auxquelles ils n'appartiennent pas? D'un point de vue conceptuel, n'est-il pas en soi contradictoire qu'un membre dit permanent soit soumis au système de roulement? Qui ce membre va-t-il représenter : ses propres intérêts nationaux ou les intérêts de la région? Peut-il véritablement représenter ces derniers? En effet, que signifie l'intérêt régional? Comment sera-t-il défini? L'intérêt régional est-il nécessairement synonyme de l'intérêt des membres les plus importants de

la région? Un système de roulement peut-il vraiment fonctionner dans n'importe quelle région, exception faite de l'Afrique où il est déjà un principe établi?

Aucune de ces questions ne trouvera aisément une réponse. Elles sont débattues depuis trois ans sans donner lieu à des réponses satisfaisantes. Mais, à moins que des réponses claires ne soient apportées, je m'inquiète du fait que les propositions en faveur d'un processus de sélection différenciée pour de nouveaux membres permanents parmi les pays nouvellement industrialisés et nouvellement développés ne feront que conduire à une situation permanente de tension, de divisions et de conflits pour la plupart des régions. Ou bien elles découperont sur un processus de prise de décisions en deux temps dans lequel la promotion de l'Allemagne et du Japon ne s'accompagnera pas pendant des années — si c'est jamais le cas — d'un consensus de la part des pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Une telle situation discriminatoire serait évidemment inacceptable pour la majorité des États Membres, y compris pour les nombreux pays qui aspirent au statut de membre permanent.

Mais, même si nous étions en mesure d'aboutir à un accord simultané sur le nom des trois membres permanents choisis parmi les pays en développement concurrentement avec le Japon et l'Allemagne, il existe d'autres problèmes de même importance. Quel sera le statut des nouveaux membres permanents?

Les membres permanents actuels qui ont fermement soutenu les aspirations de l'Allemagne et du Japon sont restés eux-mêmes silencieux sur la question de savoir s'il fallait octroyer à ces deux pays le droit de veto. Les pays qui sont alliés par traités au Japon et à l'Allemagne, des pays qui se sont engagés à entrer en guerre à leur côté et pour eux, n'ont eux-mêmes adopté aucune position sur cette question cruciale. Cela fait qu'il est encore plus difficile d'imaginer qu'un pays développé, quel qu'il soit, ayant le statut de membre permanent, pourrait accepter qu'un pays en développement jouisse du droit de veto, même s'ils ont indiqué clairement qu'ils entendaient quant à eux user sans restriction de ce droit de veto.

La question des pouvoirs à conférer aux nouveaux membres permanents ne peut être reportée à une date ultérieure pour simplement faciliter une prompt désignation des nouveaux membres permanents. Elle est liée intrinsèquement à la notion et à la définition mêmes de membre permanent. Un nouveau membre permanent sera-t-il véritablement membre permanent du Conseil s'il ne dispose pas

des mêmes pouvoirs que ceux des membres permanents originels?

L'Article 27 suscite des controverses depuis la création même de l'ONU. Il existe à présent un large consensus sur le fait que le recours au droit de veto devrait être restreint en attendant son abolition finale. Il est évident que cela n'est pas pour demain. Toute tentative de restreindre l'usage du droit de veto se heurtera à un veto. Aussi peu démocratique qu'il soit, le droit de veto continuera de sévir encore longtemps. Et il comporte une certaine utilité dans la mesure où il empêche des conflits entre les grandes puissances, qui pourraient porter préjudice aux Nations Unies. On a prétendu que le droit de veto constituait un mécanisme de sauvegarde. Le droit de veto empêche ces pays, dont l'importance pour le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que pour le fonctionnement des Nations Unies est telle qu'ils méritent un statut permanent, de prendre des mesures qui pourraient conduire à des conflits entre eux.

Si cette allégation en faveur du maintien du droit de veto pour les cinq membres permanents originels peut trouver aujourd'hui une justification, la question se pose alors de savoir si un nouveau membre permanent non doté du droit de veto mérite véritablement ce statut? Un tel pays jouira-t-il véritablement d'une stature internationale, de la capacité et de la puissance nécessaire pour contribuer utilement à la paix et à la sécurité internationales, justifiant son statut de membre permanent? Et si tel n'est pas le cas, pourquoi lui octroyer le statut de membre permanent? Ne pourrait-il pas apporter une contribution financière ou autre à l'ONU, au même titre que nombre de pays qui ne partagent pas ces aspirations? S'il est nécessaire d'avoir de nouveaux membres permanents, et je crois que cela l'est, le droit de veto n'est pas une question qui peut être reportée ni débattue indépendamment de la question de l'identité des nouveaux membres permanents.

Trois des cinq membres permanents se sont également catégoriquement opposés à l'élargissement du Conseil de sécurité au-delà d'un nombre total de 20 ou 21 membres. Cela restreint en fait tout élargissement du Conseil de sécurité.

Supposons que l'on s'accorde sur le nom des cinq nouveaux membres permanents : le Japon et l'Allemagne et trois autres États appartenant au groupe des pays en développement, quels qu'ils soient. Mais, si les membres permanents actuels qui plaident contre un élargissement du Conseil de sécurité au-delà de 21 membres restent campés sur leur position, cela signifierait qu'un seul siège non permanent supplémentaire serait octroyé aux 165 autres

Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui ont tous le désir et le droit de servir l'ONU en siégeant au Conseil de sécurité ne fût-ce qu'occasionnellement. Cet arrangement inéquitable serait évidemment rejeté par la majorité. En outre, accepter cinq nouveaux membres permanents dans un Conseil de sécurité où il y en aurait déjà 21 ne pourrait que déséquilibrer gravement le rapport actuel entre sièges permanents et sièges non permanents. C'est également une situation qui sera inacceptable pour la majorité des États Membres. Elle ne pourra donc certainement pas recueillir l'appui des deux tiers des membres comme l'exige la Charte pour effectuer tout changement dans la présente composition du Conseil de sécurité.

Ceux qui ont plaidé en faveur d'un élargissement du Conseil de sécurité qui se limiterait à 21 membres l'ont fait en alléguant que c'était là le nombre maximum qui pouvait permettre au Conseil de fonctionner efficacement. Ce sont là des préoccupations que nous devrions tous partager. Personne ne veut d'un Conseil de sécurité inefficace. Mais personne n'a encore apporté d'argument convaincant quant au fait qu'un Conseil de sécurité, disons de 26 membres, comme l'a proposé le Mouvement des pays non alignés, serait moins efficace qu'un Conseil de sécurité composé de 21 membres. Tout cela suppose bien sûr que l'efficacité ne soit pas définie de façon étroite dans le seul but de rendre plus difficile pour tout membre permanent actuel et ses alliés de veiller à ce que personne ne puisse les empêcher d'agir comme ils l'entendent.

En tout état de cause, peut-on véritablement décider de l'efficacité d'un Conseil de sécurité élargi avant de savoir quels seront les pouvoirs dont disposeront les nouveaux membres permanents? Cela nous conduit à un raisonnement tautologique. Nous ne pouvons pas savoir comment un Conseil de sécurité élargi, composé d'un nombre accru de membres permanents, fonctionnerait car, comme je viens de le souligner, la définition de ce qui constitue un nouveau membre permanent ne peut être dissociée de la question du droit de veto. Et les membres permanents actuels ont refusé de se prononcer sur cette question. À ce stade, invoquer l'argument de l'efficacité pour réfuter l'idée d'un Conseil de sécurité de plus de 21 membres s'effondre complètement.

Je pourrais poursuivre cette analyse. Mais j'espère avoir démontré que plusieurs aspects critiques des positions des grands pays sur la réforme du Conseil de sécurité doivent encore être éclaircis avant qu'un progrès ne soit accompli. Je ne pense pas que les ambiguïtés et les contradictions vont bientôt être résolues. Ce sont les conséquences naturelles de la poursuite d'intérêts nationaux par des États souverains.

La position des membres permanents influera de manière décisive sur la question de savoir si oui ou non la réforme du Conseil de sécurité va avancer. Dans l'état actuel des choses, il semble clair que ce qui ne va pas déclencher un veto de l'un quelconque des actuels membres permanents ne recueillera pas le soutien des deux tiers des membres nécessaires pour apporter les amendements nécessaires à la Charte. Dans le même temps, ce qui pourrait mobiliser l'appui de la grande majorité des Membres de l'ONU a de fortes chances de provoquer un veto. Qu'on le veuille ou non, telle est la situation.

On pourrait dire la même chose de la question de la réforme financière, qui est étroitement liée à la précédente. Elle aussi a ses propres aspects profondément complexes; ses propres contradictions intrinsèques entre ce qui serait acceptable pour la majorité et ce que veulent les grandes puissances. Tout changement n'entraîne pas nécessairement une amélioration. Nous devons, par conséquent, progresser avec prudence, en particulier sur des questions aussi fondamentales. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés a judicieusement décidé que les efforts visant à restructurer le Conseil de sécurité ne devraient être soumis à aucun délai imposé.

Bien sûr, les positions des grandes puissances ont évolué au cours des quatre dernières années. Avec le temps, il y aura de nombreux changements. Mais cela prendra certainement un certain temps. Aucun pays n'est disposé à modifier le statu quo s'il tire avantage du statu quo.

Ma position est donc que, étant donné cette réalité, ce serait une erreur historique que de lier artificiellement les réformes gestionnaires, administratives et structurelles du Secrétaire général à des questions beaucoup plus controversées du Conseil de sécurité ou à d'autres questions qui exigeraient l'appui des deux tiers des membres nécessaires pour apporter des amendements à la Charte, comme cela est énoncé à l'Article 108. Il n'est pas nécessaire de nous handicaper de cette façon. Tous les aspects des propositions du Secrétaire général ne sont pas uniformément acceptables pour tous les Membres. Mais, pris ensemble, il serait beaucoup plus facile d'arriver à un accord général sur davantage d'aspects des propositions du Secrétaire général si elles sont considérées en elles-mêmes et non pas liées à des questions plus politisées et donc plus complexes.

Cela ne veut pas dire que la réforme du Conseil de sécurité ou la réforme financière ne sont pas importantes. Évidemment, elles sont importantes. Nous devrions continuer à y travailler. Les questions que j'ai soulevées sont complexes. Mais on ne peut pas les éluder. Je reste con-

vaincu que moyennant la patience et la sincérité nécessaires, nous finirons par sortir de la situation d'ambiguïté dans laquelle nous nous trouvons. Je suis convaincu que nous finirons pas réussir dans notre entreprise commune consistant à renforcer la capacité du Conseil de sécurité à conduire la gestion des affaires mondiales, et à renforcer sa légitimité en ce sens.

Mais ce n'est là qu'un aspect de la réforme de l'ONU. Le Conseil de sécurité n'est pas nécessairement le seul organe de l'ONU qui soit important, et ce n'est même pas toujours l'organe le plus important. Le Conseil de sécurité a pouvoir pour agir au nom de l'ensemble des membres sur des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales. Il n'a pas de mandat direct pour agir au nom de l'ensemble des membres sur un grand nombre d'autres questions internationales urgentes. La paix et la sécurité internationales ne sont plus la seule définition de la haute politique internationale. Le développement et l'environnement sont deux domaines d'une importance évidente et croissante. Ces questions pour lesquelles le Conseil de sécurité n'est pas l'organe dirigeant des Nations Unies ont gagné en importance dans le programme international de l'après-guerre froide. Elles resteront hautement prioritaires pour la majorité. Il ne peut y avoir de rôle légitime de conduite des Nations Unies qui ne traite pas de ces questions.

Et c'est là que réside l'importance critique des propositions du Secrétaire général. Elles peuvent changer les choses de façon immédiate et tangible dans des questions qui touchent toute la communauté internationale et qui sortent du cadre de compétence du Conseil de sécurité. La décision sur les propositions du Secrétaire général ne devrait donc pas attendre un accord général sur la réforme du Conseil de sécurité. Mais en mettant l'accent sur ces propositions, en les soumettant à un débat exhaustif et constructif, je pense que nous pourrions faire avancer les réformes à caractère urgent des Nations Unies à un rythme plus rapide que celui qui a caractérisé jusque-là le processus de réformes. Et nous pouvons toujours rester saisis, sans en être l'otage, des questions qui prendront plus de temps pour mobiliser un accord général ou qui nécessitent un amendement à la Charte.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Amre Moussa, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

M. Moussa (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter chaleureusement ainsi que votre pays ami, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale.

rale. Votre expérience en ce qui concerne l'ONU et sur les questions mondiales vous aidera incontestablement à conduire avec sagesse les travaux de l'Assemblée générale.

Je souhaite, en même temps, exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur pour les efforts qu'il a déployés dans le cadre des débats relatifs à la réforme de l'ONU.

Le monde traverse actuellement une période particulièrement compliquée, au cours de laquelle le progrès et ses perspectives côtoient le sous-développement et ses dangers. Alors que l'humanité est fière des réalisations économiques et des progrès de la technologie et de l'information, elle souffre encore des pratiques telles que le terrorisme, le trafic des drogues, la criminalité organisée, la propagation de la corruption, l'augmentation des flux des réfugiés, les défis que posent les criminels de guerre, les crimes de génocide, et les effets négatifs du racisme et de la discrimination religieuse.

Tout cela fait naître une situation qui exige de la part de la communauté internationale la coopération et la solidarité, de manière à pouvoir vivre dans la sécurité et à progresser dans la confiance toutefois. Cela ne peut se faire que si l'ONU devient l'élément moteur et le centre de ses actions concertées.

Cela nous incite à accorder la priorité, dans la déclaration de l'Égypte à la présente session, à la question de la réforme des Nations Unies à la faveur du consensus international sur l'importance de leur rôle. Les résultats de la présente session, et probablement des sessions qui suivront, seront un véritable test décisif pour évaluer la crédibilité de la détermination et l'objectivité de la résolution en ce qui concerne le présent et l'avenir de l'Organisation.

La réforme de l'ONU dépend d'un certain nombre de faits et d'impératifs. Les principes de la démocratisation et du multipartisme sont largement répandus, les mécanismes de l'économie de marché se développent et le progrès scientifique s'accélère et la technologie de l'information se répand rapidement. Ce qui exige que l'on parvienne à un accord sur de nouvelles règles de conduite dans les relations internationales et sur leur mise au point.

Il a été démontré que la fin de la guerre froide ne peut pas empêcher des conflits, des tragédies et des guerres d'éclater. Dans le même ordre d'idées, les risques de déclenchement de nouveaux affrontements internationaux n'ont pas disparu. Les causes des différends nationaux et internationaux persistent. Par ailleurs, les armes de destruc-

tion massive sont disponibles et sont même en augmentation. En dehors de l'absence de tout progrès substantiel dans le domaine du désarmement nucléaire, il existe des programmes nucléaires militaires secrets qui ne font l'objet d'aucune supervision internationale dans des zones stratégiquement sensibles telles que la région du Moyen-Orient.

La mondialisation est un phénomène qui se développe rapidement, et les législations et réglementations nationales ont du mal à suivre et à organiser les relations mondiales en conséquence, étant donné leur impact sur la sécurité et la prospérité des différentes sociétés. La plupart des pays en développement n'ont pas la même capacité que les pays développés de s'adapter rapidement sur les plans psychologique, culturel et législatif. L'ONU représente donc le mécanisme approprié pour la formulation d'un consensus international sur les règles qui régissent toute cette évolution, et pour la fourniture de l'assistance nécessaire aux pays en développement afin qu'ils répondent à leurs besoins et les adaptent.

*M. Karacha (République démocratique du Congo),
Vice-Président, assume la présidence.*

Même si nous convenons de la nécessité de changer l'ONU et d'accroître son efficacité, il est possible que nous ne soyons pas d'accord sur les moyens d'atteindre cet objectif. À cet égard, je souhaite présenter les vues de l'Égypte concernant les grands principes et bases sur lesquels devrait se fonder le processus de réforme de l'ONU, et faire un commentaire préliminaire sur certaines des propositions qui ont été récemment présentées par le Secrétaire général à ce sujet.

Il importe que la réforme de l'ONU soit conforme aux objectifs et aux principes consacrés dans la Charte, ainsi qu'aux mandats qui ont été confiés à chacun des organes principaux de l'ONU. L'Assemblée générale, qui représente l'ensemble des Membres de l'Organisation, doit prendre des décisions claires reflétant un consensus général sur les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général. Ce consensus devrait se dégager par le biais d'un dialogue intergouvernemental sérieux, qui serait marqué par la plus grande transparence possible et le sens des responsabilités.

Nous souscrivons à la position du Secrétaire général selon laquelle la réforme des rouages administratifs de l'ONU ne saurait se substituer à la volonté politique des États Membres pour ce qui est de renforcer le rôle de l'Organisation. La première étape sur la voie de la réforme consistera donc à susciter une volonté politique claire de

renforcer le système de l'ONU en adoptant une approche globale dans l'intérêt de tous.

Même si nous sommes généralement favorables à un regroupement des départements ayant des activités similaires et à une réduction du nombre des postes si l'Assemblée en décide ainsi, nous souhaitons rappeler que la rationalisation des dépenses de l'Organisation ne doit pas se faire aux dépens de l'efficacité dans l'exécution de ses tâches. La réforme administrative ne devrait pas limiter les moyens dont dispose l'Organisation pour mettre en oeuvre les programmes adoptés par les États Membres. Elle ne devrait pas non plus porter atteinte au caractère équitable de la répartition géographique des postes dans la composition du Secrétariat.

Nous pensons, à l'instar du Secrétaire général, que l'Organisation est confrontée à une menace réelle du fait, notamment, que certaines grandes puissances ne versent pas leurs quotes-parts, que ce soit au titre du budget ordinaire ou au titre des opérations de maintien de la paix. Étant donné que le paiement des arriérés fait partie des obligations des États Membres en vertu de la Charte, ceux-ci devraient les acquitter immédiatement, sans poser de conditions. Toute tentative visant à soumettre ce paiement à des conditions, ne peut que compliquer l'ensemble du processus de réforme.

La baisse brutale et continue des ressources affectées au développement se conjuguant avec l'absence d'enthousiasme dont font preuve certains pays pour honorer leurs obligations, a ralenti la mise en oeuvre de nombreux programmes qui avaient été adoptés par les États Membres. Ceci nous oblige à revoir les modalités de financement des activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement, de manière à garantir leur exécution.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il importe de réaliser l'intégration des programmes de l'ONU qui ont trait au développement à l'échelle de l'ensemble du système. Nous attendons toujours d'entendre des idées concrètes sur la manière d'étendre la coordination au niveau de l'ensemble du système de l'ONU et de décentraliser les méthodes de travail des commissions économiques régionales. Celles-ci jouent un rôle clef dans la mise en oeuvre de certaines activités prioritaires de l'Organisation, telles que l'éradication de la pauvreté, par exemple.

Enfin, certaines des mesures proposées par le Secrétaire général, notamment celles qui ont trait à la crise financière, devraient être étudiées plus avant en vue de

parvenir à des arrangements approuvés à l'unanimité qui pourraient contribuer à résoudre cette crise.

C'est pourquoi nous invitons l'Assemblée générale après l'examen des propositions importantes qui ont été présentées par le Secrétaire général à faire des recommandations reflétant les aspirations des États Membres, qui définiraient les modalités de mise en oeuvre des priorités énoncées dans le plan à moyen terme, ainsi que les moyens de promouvoir le rôle capital que devrait jouer l'Organisation dans les décennies à venir.

Dans ses propositions de réforme de l'Organisation, le Secrétaire général a évoqué l'idée d'élaborer une nouvelle conception et une nouvelle structure du Conseil de tutelle. C'est une question qui exige un débat et un examen approfondis en vue de préciser l'impact et les dimensions de la conception proposée, car elle est totalement différente de celle du mandat actuel du Conseil. En outre, il importe au plus haut point de discuter de l'importance et de la nécessité de placer sous une tutelle collective les questions énoncées par la communauté internationale dans des accords internationaux bien établis qui expriment la volonté de l'ensemble de la communauté internationale. Au titre de ces accords, des mécanismes et des organes ont déjà été mis en place en vue de contrôler leur application.

Eu égard à l'évolution du rôle de l'Organisation, nous notons que dans les propositions présentées par le Secrétaire général, le Haut Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU se voit attribuer des responsabilités et des compétences supplémentaires aux dépens des fonctions du Centre pour les droits de l'homme. À notre avis, ceci n'est pas compatible avec ce qu'exige la gestion du domaine des droits de l'homme. Je voudrais rappeler ici certains appels avisés qui ont été lancés récemment en vue d'actualiser les conceptions et les instruments juridiques dont dispose la communauté internationale dans le domaine des droits de l'homme de manière à mieux refléter les diverses contributions des différentes cultures et civilisations de notre monde contemporain à la promotion et à l'enrichissement de ces droits, ainsi qu'à la protection de la liberté des individus et des sociétés. Bien que certaines considérations politiques aient empêché d'inclure les contributions précieuses de certaines de ces cultures et civilisations aux principaux instruments des droits de l'homme — parmi lesquels figure en bonne place la Déclaration universelle des droits de l'homme —, ces appels traduisent un désir de renforcer la contribution des diverses cultures du monde à la protection des droits de l'homme. Ces contributions renforcées et

diversifiées, dans le contexte d'un nouveau consensus mondial, pourraient éviter à la communauté internationale d'être accusée de négligence, de partialité ou de parti pris à l'égard d'un concept culturel unique.

Dans le domaine du désarmement, je voudrais souligner que pendant ces 50 dernières années, l'ONU a accordé une grande attention aux problèmes du désarmement total et général et s'est attachée à sa mise en oeuvre. Les armes de destruction massive en général et les armes nucléaires en particulier se sont vu accorder un rang de priorité élevé. Cette priorité a été unanimement proclamée au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et elle a été réaffirmée depuis lors. L'Égypte demeure fidèle à cette priorité.

Je vais maintenant passer au Conseil de sécurité. Les dernières sessions de l'Assemblée générale, notamment la cinquante et unième, ont vu se prolonger de manière interminable les débats sur la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité. Il va sans dire que la réalisation d'un accord sur ce point est un des principaux piliers sur lequel doit se fonder la réforme de l'ONU.

À cet égard, l'Égypte réaffirme qu'elle est résolument attachée aux grands principes énoncés lors de la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés à New Delhi, ainsi qu'aux éléments adoptés au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Harare, concernant l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et la nécessité de respecter pleinement les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi, premièrement, l'élargissement ou l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité ne devrait être ni partial, ni sélectif. Deuxièmement, les efforts visant à restructurer le Conseil de sécurité ne devraient pas être soumis à des délais imposés. Tout en reconnaissant qu'il importe de traiter cette question sans plus tarder, aucun effort ne devrait être fait pour en décider avant qu'un consensus général se dégage à ce sujet. Troisièmement, il importe de déployer des efforts pour rationaliser l'exercice du droit de veto. Quatrièmement, il convient d'accorder une attention égale à la question de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Cinquièmement, toute résolution ayant des incidences sur la Charte, qui aurait trait à la taille, à la composition ou à la répartition des sièges au Conseil, devrait être adoptée en stricte conformité avec les dispositions de l'Article 108 de la Charte. Sixièmement, en ce qui concerne l'augmentation proposée du nombre des membres permanents, il importe d'examiner le principe de rotation et de convenir des critè-

res d'éligibilité. Un tel accord pourrait permettre d'éviter les divisions et les querelles qui ont commencé à se faire jour. Enfin, si aucun accord n'intervient sur l'augmentation du nombre des membres permanents, l'élargissement devrait alors se limiter à la catégorie des membres non permanents.

En ce qui concerne l'éligibilité des États qui pourraient devenir membres permanents du Conseil de sécurité et compte tenu de l'engagement que nous avons pris de respecter la décision qui sera adoptée par l'OUA en ce qui concerne le système de rotation, nous proposons que les critères d'éligibilité prennent en compte le niveau de développement économique actuel et futur, le poids historique, la situation géographique et la taille de la population. Ces critères devront également tenir dûment compte du rôle que jouent les pays en faveur du maintien de la paix et de la sécurité mondiales et régionales, y compris de leur capacité de fournir des contingents dans le cadre des opérations de maintien de la paix. En outre, il faudrait également prendre en considération les efforts que déploient certains pays pour préserver les intérêts de la région à laquelle ils appartiennent.

Les contributions de l'Égypte aux niveaux régional et international dans le cadre de l'Afrique, des mondes arabe et islamique et de la région du Moyen-Orient, ainsi qu'au niveau des pays en développement entre eux et des économies naissantes, nous qualifient sans aucun doute pour assumer les responsabilités de membre permanent au sein d'un Conseil de sécurité rénové et élargi qui permette une représentation géographique équilibrée et équitable. Cependant, l'Égypte soutiendra sans réserve l'avis unanime des pays de l'Afrique sur cette question. J'ai écouté attentivement la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de Singapour, et je suggère que certaines des observations qu'il a présentées soient étudiées et bénéficient de l'attention qu'elles méritent de la part de l'Assemblée et des Commissions qui s'occupent de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité.

Les pays non alignés ont demandé une révision du droit de veto, qui va à l'encontre des principes de démocratie devant caractériser l'ordre mondial contemporain et prévaloir entre les États et à l'intérieur de leurs frontières. En tant que premier pas vers cet objectif, nous pensons que l'utilisation et la portée du droit de veto devraient se limiter à des décisions spécifiques telles celles relatives aux menaces contre la paix et la sécurité internationales prises au titre du Chapitre VII de la Charte. Nous sommes d'accord pour que soient exclues du domaine de l'utilisation du droit de veto certaines questions particulières comme la mise à disposition du Conseil d'informations nécessaires à l'exer-

cice de sa compétence, les questions humanitaires, y compris le respect des instruments du droit humanitaire international et les résolutions concernant le cessez-le-feu ainsi que le choix du Secrétaire général.

La réforme du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail requièrent une réévaluation du régime des sanctions imposées par le Conseil, y compris son réexamen périodique, la levée de ces sanctions et un examen visant à apprécier si le régime, dans sa forme actuelle, atteint les objectifs pour lesquels il a été institué. Si l'on veut que les sanctions influent sur le comportement de certains États pour les amener à se conformer aux normes du droit international, il conviendrait d'amender la façon dont elles sont appliquées actuellement afin de tenir compte de façon plus globale et plus sérieuse des aspects humanitaires connexes et des souffrances que de telles sanctions peuvent infliger aux populations. Et, après avoir été appliquées, elles devraient être levées.

Dans tous les cas, il est important d'établir des dates butoirs pour l'application des sanctions afin qu'elles ne se transforment pas en punition pour la population. Des discussions à cet égard, au titre d'«Un Agenda pour la paix» et l'accord initial atteint à ce titre pourront constituer une base véritable pour entreprendre de sérieuses discussions à l'effet d'apporter des changements positifs au régime actuel des sanctions.

J'en viens maintenant à la situation au Moyen-Orient où le processus de paix connaît une grave crise. La manifestation la plus évidente de cette crise se traduit par le fait que la notion, les principes et les fondations du processus de paix sont complètement bafoués et plus que compromis. La vision née dans l'esprit des peuples quant au type de paix tel qu'admis aux Nations Unies et à Madrid, s'est évanouie. La confiance a fait place au doute et l'espoir à la frustration et au peu de foi en des lendemains où la justice et la paix régneraient.

Le processus de paix se fonde sur des principes directeurs, à savoir la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Au coeur de ces principes se trouve la formule de l'échange de la terre contre la paix et la sauvegarde des droits des parties conformément à l'équilibre établi par le Conseil de sécurité et affirmé à la Conférence de paix de Madrid. Cela s'applique sans aucun doute aux trois volets de négociations entre Israël, d'un côté, et la Syrie, le Liban et les Palestiniens, de l'autre. L'accord d'Oslo ne s'écarterait pas de ces principes; il ne remettait pas en question leur portée ou leur caractère contraignant. Au contraire, il conduisait à la reconnaissance

du fait que le peuple palestinien est un peuple ayant des droits nationaux et politiques légitimes.

Ce même processus reconnaît également que la seule façon d'instaurer la paix et la sécurité dans la région est d'assurer une coexistence pacifique entre les peuples palestinien et israélien, fondée sur l'égalité, la justice et, bien entendu, le retrait d'Israël des territoires arabes occupés ainsi que sur l'établissement de relations normales entre les États du Moyen-Orient.

Ces principes et concepts ont permis d'établir les bases d'un processus de paix. Malgré les obstacles et les problèmes auxquels se heurtait le processus de négociations, la crédibilité de la recherche d'une solution pacifique au conflit arabo-israélien existait encore.

La recherche de la paix était devenue un choix stratégique qui caractérisait la politique et les orientations des gouvernements de la région et incitait les peuples de la région à envisager un Moyen-Orient où régnerait une paix juste et globale. Différents mécanismes et méthodes de coopération qui auraient permis à la région d'atteindre le niveau requis de développement et de progrès, ont été examinés. Malgré la grande diversité des vues et, parfois, leur caractère opposé, cette tendance était pleine de promesses : elle était le signe que la notion de paix était bien intégrée parmi les peuples de la région. La seule question en suspens était de savoir comment revitaliser la méthode pour y parvenir.

Malheureusement, la confiance a disparu, la crédibilité a été ébranlée et le processus de paix a perdu de son élan. L'actuel Gouvernement israélien est responsable de cela et de la grave situation présente. Les activités d'implantation de colonies de peuplement ainsi que la dénonciation par Israël des accords conclus et des engagements pris, le mépris des accords juridiques, le défi lancé aux deux auteurs du processus de paix, l'incitation à l'affrontement et le fait d'avoir suscité en général le désespoir, ne pouvaient qu'engendrer frustration et destruction. Cette situation ne peut que mener à une catastrophe dont la responsabilité, nous nous empressons de le souligner, ici et maintenant, incombera essentiellement à la politique actuelle menée par Israël.

Cette grave crise que traverse le processus de paix en raison de la politique israélienne a été examinée récemment par le Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de la Ligue des États arabes. Le Conseil a adopté les points suivants, qui reflètent la position unifiée des Arabes sur la situation présente.

Le premier point est le rejet de la politique du Gouvernement israélien conçue pour saper le processus de paix et fondée sur son déni des principes et des bases de ce processus, son refus de mettre en oeuvre les engagements pris et les accords conclus dans le cadre du processus de paix et ses mesures unilatérales pour imposer un fait accompli à Jérusalem, en Cisjordanie et dans le Golan, y compris ses actes d'agression perpétrés au Sud-Liban.

Le deuxième point concerne le maintien d'une paix juste et globale en tant qu'option stratégique et objective sur la base des principes du processus de paix, et notamment des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de terres contre la paix et l'octroi de droits politiques légitimes au peuple palestinien, ainsi que la réaffirmation de la totale solidarité arabe à l'égard de cette position.

Le troisième point consiste à réitérer que la violation par Israël des principes et des bases du processus de paix, son non-respect des engagements pris et des accords conclus en vertu de ce processus, ses tergiversations dans la mise en oeuvre de ces engagements ont abouti au revers actuel dudit processus de paix. La politique menée par Israël a aussi abouti au réexamen des mesures prises à son égard dans le cadre du processus de paix. Le seul responsable de cette situation est le Gouvernement israélien et lui seul.

Quatrièmement, les négociations sur les trois volets bilatéraux doivent être reprises. Selon le volet syrien, les négociations devraient reprendre là où elles se sont arrêtées. Les deux parties devraient s'attacher à ce qui a déjà été réalisé. Selon le volet libanais, les négociations devraient être axées sur la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Et, selon le volet palestinien, les négociations devraient reprendre sur la base de la mise en oeuvre des accords contractuels conclus, y compris les engagements concernant la période intérimaire. Parallèlement, les négociations sur le statut définitif devraient commencer afin de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et à la création de son État indépendant.

Cinquièmement, le Conseil s'est félicité de la position américaine qui a été affirmée lors de la visite du Secrétaire d'État des États-Unis dans la région, ce mois-ci. Un consensus s'est fait jour sur une coopération avec la politique des États-Unis telle qu'exprimée par Mme Albright dans sa déclaration du 6 août 1997 devant le Club national de la presse, à Washington. Cette politique, réitérée au cours de sa récente visite au Moyen-Orient et des contacts avec les États de la région, réaffirme le mandat de la Conférence de

paix de Madrid, notamment le principe de l'échange de terres contre paix, la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la réalisation des droits politiques légitimes du peuple palestinien, et l'engagement de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de saper les négociations relatives au statut permanent. Nous soulignons la nécessité de nous inspirer de cette position réaliste des États-Unis et nous demandons à Israël d'y répondre de façon positive. À cet égard, les mesures que le Gouvernement israélien est prié de prendre pour encourager le processus de paix devraient être axées sur des questions capitales et non sur des questions d'importance secondaire ou de pure forme.

Sixièmement, il convient de mettre l'accent sur le rôle joué par l'Europe pour appuyer le processus de paix et souligner l'importance de sa revitalisation.

Septièmement, la légalité internationale, dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, doit être respectée et mise en oeuvre.

Une paix stable et juste doit reposer sur une base solide d'accords de sécurité globaux qui tiennent dûment compte des inquiétudes, des préoccupations et des points de vue de toutes les parties. Cela ne pourra prendre effet que lorsqu'Israël adhérera au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), car c'est le seul État de la région qui ne l'a pas encore fait. Nous devrions aussi poursuivre la mise en oeuvre de l'initiative du Président Hosni Moubarak pour libérer le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous regrettons que jusqu'à présent aucune mesure concrète n'ait été prise pour débarrasser notre région de la menace de ces armes. Cette situation pourrait entraîner leur prolifération. En conséquence, je demande à l'Assemblée générale et aux dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de prendre les mesures nécessaires pour amener Israël à adhérer au TNP, ainsi que pour assurer le lancement rapide de négociations sérieuses en vue d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient en application de la résolution adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP tenue en avril 1995 à New York. Faire de cette zone une zone exempte d'armes nucléaires serait le premier pas vers l'élimination de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Avant de terminer mes commentaires sur le Moyen-Orient, je tiens à mentionner la gravité de la situation en Iraq et à souligner l'importance que revêtent le respect de la souveraineté de ce pays et l'atténuation des souffrances de son peuple. De plus, les îles des Émirats arabes unis

devraient leur être restituées, et la souveraineté des Émirats arabes unis devrait y être respectée. Il faut mener à son terme l'affaire de Lockerbie, conformément au droit international. L'intégrité territoriale du Soudan doit être préservée et respectée. Il faut également arriver à un règlement des problèmes de la Somalie. Il faut instaurer un climat sain au Moyen-Orient, qui permette que les relations entre les États de la région et les pays voisins soient fondées sur les engagements réciproques et équilibrés ainsi que sur l'intérêt commun à préserver des relations positives dans l'intérêt de tous.

En ce qui concerne l'Afrique, je tiens à mentionner la réunion au niveau ministériel convoquée par le Conseil de sécurité la semaine dernière pour examiner les raisons et les causes des conflits en Afrique et voir comment les régler et les circonscrire. Comme je l'ai, à cette occasion, déclaré au Conseil, l'Afrique est déjà sur la voie de la réforme politique et économique. Aujourd'hui, il faut donner un nouveau souffle aux initiatives internationales existantes afin de réaliser le développement et la stabilité en Afrique. Cet appui international est également nécessaire pour régler les problèmes des réfugiés, ancrer la démocratisation et renforcer l'intégration sous-régionale et régionale. Pour cela, il faut à notre avis réaliser les promesses de la communauté internationale relatives à l'instauration d'un authentique partenariat entre l'Afrique d'une part et le système des Nations Unies et la communauté des institutions donatrices internationales d'autre part. Il faut également renforcer les liens de coopération existants entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte.

Depuis l'aube des temps, la dimension méditerranéenne a été un cadre important pour l'Égypte. Nous avons en effet influencé et été influencés par les centres de civilisation et de rayonnement dans la région. Comme l'Europe — occidentale et orientale — a été le partenaire le plus important de l'Égypte dans les échanges commerciaux, le tourisme et les relations culturelles, l'Égypte a pris part et continue de prendre part très activement au maintien de la stabilité des relations entre la dimension européenne de la sécurité dans la Méditerranée et la dimension méditerranéenne de la sécurité en Europe, du sens intégral de la notion globale de la sécurité contemporaine.

Dans ce contexte, le Président Hosni Moubarak, en novembre 1991, a présenté au Parlement européen son initiative bien connue pour l'établissement d'un cadre de consultation et de coopération entre les pays de la Méditerranée. Vers le milieu de 1994, cette idée s'est cristallisée

lorsque les ministres des affaires étrangères de 11 pays méditerranéens se sont rencontrés à Alexandrie pour tenir la session constitutive du Forum de la Méditerranée, qui a convoqué sa quatrième réunion en juin dernier à Alger, où les ministres sont convenus à l'unanimité du fait que le Forum est une instance pour le dialogue et un mécanisme pour la formulation et la mise à l'essai d'idées et la coordination de positions.

En qualité de Président du groupe de travail sur la culture du Forum méditerranéen, l'Égypte est soucieuse de contribuer à la coopération culturelle entre les pays membres en mettant l'accent sur le caractère culturel commun de la personnalité méditerranéenne sur la base de l'intégration et des rapports entre les civilisations plutôt que sur les affrontements et les conflits entre elles.

Une initiative analogue est actuellement en cours en ce qui concerne les rapports euro-méditerranéens, dans le cadre du processus de Barcelone. La deuxième conférence ministérielle, convoquée par Malte en avril dernier, a permis d'échanger des vues afin de dynamiser et de mieux orienter ce processus historique qui rassemble les pays de l'Union européenne et ceux de l'est et du sud de la Méditerranée. Ce processus conduira sans doute à la création d'un partenariat équilibré entre toutes les parties, ainsi qu'à la création d'une zone commune de paix et de prospérité dans le bassin méditerranéen.

Dans ce contexte, l'Égypte suit avec un vif intérêt les événements qui se déroulent actuellement dans les Balkans, une région qui entretient des rapports étroits avec la région méditerranéenne, en particulier l'évolution de la situation en Bosnie. L'Égypte estime que l'élimination des tensions dans cette région passe obligatoirement par le droit international, la mise en oeuvre intégrale et rapide des Accords de Dayton et le jugement des criminels de guerre, qui représente une étape essentielle de l'instauration de la justice et de la stabilité dans la région. L'Égypte réaffirme son attachement à son partenariat avec la communauté internationale, le système des Nations Unies et les institutions donatrices pour le développement et la reconstruction de la Bosnie, de façon à aider à panser les blessures de plusieurs années de guerre et de destruction.

Je ne peux pas manquer de mentionner l'inquiétude de l'Égypte et des autres pays en développement à l'égard des nombreux défis liés au processus de libéralisation des échanges et des investissements. Ces défis se manifestent par la poursuite par certains de politiques unilatérales et

arbitraires plutôt que par le respect des lois et règlements du système international de commerce que nous avons tant travaillé à adopter dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Cela s'ajoute à la tendance croissante que nous observons chez certains de nos partenaires commerciaux qui ont recours à des pratiques protectionnistes déguisées, camouflées sous de nobles considérations telles que la protection de l'environnement, le respect des normes du travail et des droits de l'homme, de façon à servir des intérêts égoïstes et étroits, et pour justifier les restrictions visant l'accès aux marchés et l'imposition de sanctions commerciales.

Sur un autre plan, nous devrions être bien conscients du fait que la libéralisation des investissements n'est pas une panacée pour guérir tous les maux dont souffrent nos économies. Malgré notre souci d'attirer les investissements, et malgré nos initiatives pour créer un climat propice à l'afflux d'investissements, il demeure que les accords sur les investissements devraient atteindre un équilibre équitable entre la protection des droits de l'investisseur, d'une part, et la garantie des droits et des intérêts des États bénéficiaires, d'autre part.

Il y a un an, de cette tribune, j'ai demandé que des initiatives concertées soient prises contre les tentatives de marginalisation du rôle de l'ONU.

Si nous attendons encore l'élaboration de règles de conduite internationales adaptées à un nouvel ordre mondial en cours de création, il nous faut de toute urgence assurer la survie et l'évolution d'une Organisation des Nations Unies forte et efficace capable de nous montrer la voie dans ce nouvel ordre mondial naissant.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation de Nouvelle-Zélande, S. E. M. Michael John Powles.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, d'emblée, féliciter le Président de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes entre de bonnes mains à l'heure où nous entamons nos travaux sur ce que le Secrétaire général a appelé l'«Assemblée de la réforme».

Je sais également que mon Ministre des affaires étrangères, au nom de qui je prends la parole, aimerait féliciter chaleureusement le Président sortant, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour les efforts qu'il a

déployés au cours des 12 derniers mois. Pendant cette période difficile, il a fait preuve du leadership déterminé que nous attendions de lui.

Il y a deux ans, lors du cinquantième anniversaire de l'ONU, les dirigeants du monde ont entrepris de donner au XXIe siècle une Organisation bien équipée, financée et structurée pour servir efficacement les peuples au nom desquels elle a été fondée. À 27 mois seulement de l'an 2000, nous sommes encore loin de réaliser cet objectif. Cela préoccupe beaucoup la Nouvelle-Zélande. Nous croyons fermement que l'ONU est l'instrument approprié pour assurer une vie meilleure aux citoyens du monde, et non pas seulement pour les contemporains. Il est de notre responsabilité de renforcer l'Organisation pour les générations à venir. Il ne faut pas les décevoir ni nous décevoir nous-mêmes en permettant à une Organisation des Nations Unies non réformée de devenir de moins en moins utile.

Nous ne prétendons pas que le processus de réforme est facile ou achevé. Comme le Secrétaire général l'a précisé : «La réforme n'est pas un événement; c'est un processus» (A/51/950, par. 25). Notre propre engagement sur la voie intergouvernementale, y compris la coprésidence du Groupe de travail sur le renforcement du système des Nations Unies et du Groupe de travail sur l'Agenda pour le développement, nous a permis de constater à quel point il est complexe d'arriver à des résultats positifs acceptables pour 185 États Membres.

Nous savons que le Secrétaire général se heurte aux mêmes questions en ce qui concerne son programme du 16 juillet. Comme dans tout programme, il est inévitable que certains États Membres émettent des réserves sur différents aspects particuliers. Mais nous sommes fermement convaincus que le programme devrait être envisagé dans son ensemble. Ce serait profitable à toute l'Organisation. Les difficultés suscitées par certains aspects particuliers du programme ne sauraient occulter tout l'aspect positif de l'ensemble. Nous appelons les États Membres à reconnaître cette réalité et à accorder au Secrétaire général un appui sans réserve. Ce sont les petits pays comme la Nouvelle-Zélande et les pays en développement qui, à notre avis, ont le plus à bénéficier de ce que le Secrétaire général essaie de réaliser.

Pour réformer et renforcer efficacement l'Organisation, il est nécessaire de prélever certaines ressources de l'administration pour les consacrer à des domaines dont l'importance est évidente pour ceux d'entre nous qui accordent une grande priorité aux Nations Unies elles-mêmes. Nous sommes favorables à l'efficacité, non pas à des coupes

budgétaires. La différence cruciale entre les deux formules est que l'une vise simplement à économiser des fonds sans prendre en considération l'incidence de cette façon de faire sur l'Organisation. Nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de voir les choses. Les Nations Unies sont, à nos yeux, trop importantes pour qu'elles fassent l'objet d'une telle dévalorisation.

Une attitude fondée sur l'efficacité nous permettra de revitaliser l'Organisation en réinvestissant les fonds économisés grâce à la suppression de pratiques administratives dépassées. C'est là un point essentiel du programme du Secrétaire général. La proposition relative aux «dividendes pour le développement» orientant les ressources libérées grâce à une efficacité administrative vers les activités de développement des Nations est particulièrement bienvenue. Nous pouvons certifier, forts de notre expérience nationale, que le type de réforme de gestion proposée dans ce programme ne peut que conduire à une réduction des frais administratifs. Ainsi des ressources plus importantes pourront être consacrées aux programmes essentiels.

Alors que les fonds consacrés au développement décroissent, l'importance de cette mesure ne devrait pas être oubliée. La Nouvelle-Zélande, pour sa part, augmente son aide à l'étranger — de 40 % depuis la Conférence des Nations Unies consacrée à l'environnement et au développement, le Sommet de Rio. Nos contributions par l'intermédiaire des Nations Unies se sont également accrues de près de 50 % au cours des cinq dernières années. Mais la tendance mondiale est l'inverse, notamment parmi les grands bailleurs de fonds traditionnelles. Les gouvernements ont de plus en plus de difficultés à s'acquitter des obligations auxquelles ils sont soumis en vertu de la Charte afin de promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples. L'un des résultats modestes des initiatives prises au cours des deux dernières années dans le cadre de la réforme de l'ONU a été l'élaboration d'un Agenda pour le développement réaffirmant la primauté du développement, définissant les objectifs et recommandant les moyens de les atteindre. Mais, avec la meilleure volonté du monde, la mise en oeuvre de cet Agenda échouera si les fonds ne sont pas suffisants.

Les réformes du Secrétaire général sont conçues pour accélérer le développement. Chose tout aussi importante, elles sont conçues pour renforcer la confiance dans les Nations Unies, confiance qui, il y a deux semaines, s'est concrétisée par la donation de 1 milliard de dollars faite par M. Turner pour aider les institutions des Nations Unies dans les activités essentielles de développement. Cette offre généreuse a donné une véritable impulsion à l'Organisation

et pourrait susciter une mobilisation de nouveaux fonds du secteur privé aux fins du développement. Nous devons appuyer les initiatives du Secrétaire général afin que l'Organisation soit le meilleur instrument susceptible de fournir cette assistance.

Les États Membres doivent faire confiance au Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte : donner effet aux orientations politiques dans le cadre de ces responsabilités. Nous devons être clairs et réalistes dans les priorités fixées par nous aux Nations Unies. Nous ne pouvons demander à l'Organisation d'accomplir sans cesse des tâches nouvelles et envisager d'une façon ou d'une autre que ces tâches puissent être accomplies avec les ressources actuelles. Et, les priorités étant fixées, nous devons résister à la tentation de faire de la microgestion. Il convient d'envisager un changement fondamental dans la façon dont les États Membres ont pris l'habitude de fonctionner. La Cinquième Commission continue de prendre des décisions concernant les effectifs et les emplois au sein du Secrétariat, décisions administratives qui, dans toute organisation moderne, devraient relever des administrateurs.

Nous savons que le processus transitoire du changement ne sera pas facile pour ceux qui travaillent au sein du Secrétariat. Mais — et nous l'avons acquis de notre propre expérience, en Nouvelle-Zélande, en instituant une réforme du secteur public — les propositions de gestion et de budgétisation telles que figurant dans le programme de juillet, amélioreront le fonctionnement et donneront une plus grande satisfaction à tous ceux qui travaillent pour l'Organisation. Le programme reconnaît l'importance vitale d'un investissement consacré au personnel. Pour que les éléments les plus brillants soient encouragés à venir et à rester aux Nations Unies, ils doivent être recrutés, formés, promus et rémunérés selon les critères les meilleurs parmi ceux utilisés par les États Membres.

Il est également important de mettre ici l'accent sur la loyauté à l'égard du Secrétaire général de ceux qui travaillent pour lui. Il est en droit d'attendre leur soutien sans faille à ses initiatives. Toute autre attitude serait déshonorante, préjudiciable aux justes procédures et pourrait ébranler la confiance des États Membres. Cela n'est pas acceptable.

J'ai évoqué tout à l'heure le volet intergouvernemental. J'en viens maintenant aux questions essentielles de la réforme du Conseil de sécurité, de la réforme financière de l'ONU.

Sur le premier point, la Nouvelle-Zélande jugera les propositions concrètes d'élargissement du Conseil de sécurité à l'aube de la démocratie et de la représentativité de l'institution dans son ensemble. Accroître le nombre des membres permanents par rapport aux membres non permanents est contraire à ce principe. De même, un programme concernant la réforme du Conseil de sécurité ne peut être acceptable à nos yeux sans propositions fondamentales en vue de la transparence et de la modernisation du fonctionnement du Conseil. Le soleil, comme l'a dit un jour un juriste américain, est le meilleur désinfectant. Les États Membres doivent continuer à participer au débat dans la recherche d'une solution de consensus.

En ce qui concerne la réforme financière, la Nouvelle-Zélande est vivement préoccupée par la crise qui frappe les Nations Unies. Il est vrai qu'il existe des problèmes concernant les barèmes des quotes-parts, à la fois pour le budget ordinaire et celui du maintien de la paix. Le plancher du barème actuel a une incidence négative sur les nations les plus petites et les plus vulnérables, tels les pays insulaires du Pacifique, voisins de la Nouvelle-Zélande. C'est là un simple exemple du genre de problèmes à traiter.

Cependant, ceux qui souhaitent voir des changements apportés à l'échelle des besoins doivent faire des incitations et non pas des menaces. Nous ne pouvons accepter qu'un État Membre ait le droit de retenir ses paiements unilatéralement ou que les contributions non payées soient supportées par d'autres. Toutes les contributions mises en recouvrement doivent être réglées intégralement, à temps et sans condition. Agir différemment constitue une violation des obligations légales internationales. Cette question doit être considérée avec le plus grand sérieux par les États Membres. Non seulement cela porte atteinte à l'Organisation des Nations Unies mais cela pénalise les États Membres qui s'acquittent de leurs obligations. Lorsque l'État responsable du plus important pourcentage d'arriérés dus à l'Organisation des Nations Unies est également le plus riche et lorsque cet État, en outre, assortit de conditions le paiement d'une simple portion de ce qu'il doit, il est compréhensible que ces actes engendrent un véritable scepticisme au sein de l'Assemblée.

Cet état de choses déplorable doit être résolu rapidement mais il ne peut l'être que sur la base d'un engagement crédible de régler dès à présent toutes ces questions et d'effectuer les paiements à temps, c'est-à-dire en janvier de chaque année.

Je voudrais soulever une autre question relative à la réforme et qui, jusqu'à présent, n'a pas figuré en bonne

place dans les discussions, à savoir celle des groupements régionaux aux Nations Unies. Il nous semble qu'il s'agit là d'une question qui mérite d'être examinée. La constitution des groupes doit être revue de manière à être en conformité avec les réalités géopolitiques actuelles. Il est anormal, par exemple, que nos voisins insulaires du Pacifique, qui sont, avec nous, membres du groupe du Forum du Pacifique Sud, appartiennent au Groupe asiatique alors que pour des raisons historiques, la Nouvelle-Zélande appartient au Groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États. L'importance fondamentale que nous attachons à notre appartenance aux institutions du Forum du Pacifique Sud, au Conseil de coopération économique du Pacifique Sud et au Forum régional de l'Association des nations du Sud-Est (ANASE) ainsi qu'à nos relations avec l'ANASE devrait pouvoir être mieux reflétée dans l'appartenance aux groupes régionaux. Nous pensons donc qu'il conviendrait de redéfinir les groupes électoraux à New York afin de les aligner plus judicieusement sur ceux en vigueur ailleurs dans le système des Nations Unies où la Nouvelle-Zélande, dans la plupart des cas, siège avec ses partenaires du Pacifique Sud et ses voisins de l'Asie orientale.

Les changements intervenus dans d'autres régions se traduiront par de nouvelles anomalies dans la structure actuelle. Selon nous, des négociations longues et complexes devront être entreprises pour l'attribution de sièges en tenant compte d'une répartition modifiée des groupes régionaux. La Nouvelle-Zélande, évidemment, se joindra à d'autres pour négocier des attributions de sièges nouvelles et équitables. Tout en attendant un résultat de ce processus, nous sommes bien conscients qu'il ne se produira pas du jour au lendemain. Entre-temps, et à titre hautement prioritaire, ma délégation oeuvre pour établir une relation de travail plus étroite avec le groupe régional asiatique de New York.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus l'importance extrême que revêt l'appui des États Membres à l'ensemble des propositions présentées par le Secrétaire général à l'Assemblée générale. La Nouvelle-Zélande leur apportera son appui, parce que leur ensemble constitue une base positive et concrète pour le processus de réforme, et qu'en ne le faisant pas on porterait atteinte à la crédibilité de l'Organisation.

Depuis deux ans, l'ONU s'est engagée dans l'exercice de la réforme. Mais aucun d'entre nous ne peut prétendre que la réforme est une fin en soi, ou que l'introspection justifie l'inaction. Les Nations Unies sont là pour fournir une aide concrète et substantielle aux centaines de millions d'indigents. Aucune auto-analyse, ne saurait s'y substituer. De surcroît, un appui soutenu à l'introspection ne fera que

réduire la capacité, voire la volonté de l'Organisation de mener à bien les tâches pour lesquelles elle a été créée.

Notre tâche actuelle est de se rallier à l'audacieux processus de réforme défini par le Secrétaire général, d'utiliser cette Assemblée générale pour commencer sa mise en oeuvre, et ensuite d'orienter notre énergie là où il faut, à savoir vers l'adoption de mesures pratiques tendant à réduire les souffrances et à édifier un monde meilleur et plus pacifique : par exemple concevoir un programme solide, pratique de nature à réduire la pauvreté au cours de la prochaine décennie; établir une juridiction pénale internationale chargée de juger les personnes responsables de crimes de guerre; soutenir et renforcer la capacité des Nations Unies dans le domaine de la diplomatie préventive; redynamiser l'efficacité des Nations Unies dans le maintien de la paix.

Ce sont là les critères qui décideront du succès ou de l'échec réel des Nations Unies. La Nouvelle-Zélande est convaincue que le verdict sera positif. En oeuvrant de concert, nous pouvons y parvenir.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Ali Osman Mohamed Taha, Ministre des relations étrangères du Soudan, à qui je donne la parole.

M. Taha (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, je voudrais exprimer mes félicitations au Président pour la confiance dont l'Assemblée générale a fait preuve en l'élisant à la présidence de la cinquante-deuxième session. Nous sommes sûrs que son expérience et ses compétences en matière de diplomatie multilatérale l'aideront à mener à bien les délibérations de cette session. Nous lui assurons la coopération et l'appui de la délégation du Soudan.

J'aimerais également exprimer ma gratitude et mes remerciements au prédécesseur du Président actuel, S. E. l'Ambassadeur Razali Ismail, pour les efforts remarquables et les initiatives audacieuses qu'il a entrepris dans le contexte du renforcement du rôle de l'Organisation et de l'amélioration de ses méthodes de travail.

De même, nous voudrions exprimer nos félicitations au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan. Depuis sa toute récente entrée en fonctions à la tête de l'Organisation, il a fait preuve d'enthousiasme, de compétence et de patience. Ceci s'est concrétisé par son initiative de réforme de l'Organisation en vue d'améliorer ses méthodes de travail et de renforcer son prestige.

Nous louons les véritables efforts déployés par le Secrétaire général en vue de la réforme du système des Nations Unies. À cet égard, le Soudan le soutiendra dans la réalisation des objectifs pour lesquels les Nations Unies ont été créées, notamment le renforcement de la paix et de la coopération internationales en vue du développement et de l'élimination de la pauvreté, plus particulièrement en Afrique et dans les pays en développement.

Nous aimerions également souligner que le Soudan désire voir le programme de réforme aboutir au renforcement de la capacité des Nations Unies de faire face aux problèmes humanitaires, sociaux et environnementaux dont elle a la charge. En outre, la réforme devrait mener à la consolidation de la participation des pays en développement au sein de l'Organisation et à une représentation plus équitable au Secrétariat.

Le Soudan demande que l'on accorde assez de temps aux efforts de réforme. Les conclusions et recommandations du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, adoptées par l'Assemblée générale, devraient faire l'objet d'une attention particulière. Mon pays réaffirme son intention de participer de manière effective aux réunions qui seront convenues dans le contexte approprié, en vue de parvenir à un consensus sur tous les aspects de la réforme.

Le Soudan accorde une attention et un intérêt particuliers à la question de la réforme du Conseil de sécurité, grâce à l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents et à l'amélioration de ses méthodes de travail. Notre intérêt provient de notre intime conviction que le renforcement de la transparence et de la démocratie dans les travaux du Conseil permettra de l'adapter aux réalités changeantes et de relever les défis auxquels sont confrontées la paix et la sécurité internationales, conformément aux principes et dispositions de la Charte, qui définissent les tâches du Conseil en tant qu'instrument de règlement pacifique des conflits et non comme instrument servant à punir les peuples.

Le Soudan, tout en louant les efforts déployés en faveur de la réforme du Conseil de sécurité, réaffirme le besoin d'observer une représentation géographique équitable et de préserver le principe de la souveraineté d'État. À cet égard, nous réitérons notre attachement à la Déclaration du Mouvement des pays non alignés de New Delhi, ainsi qu'à la position adoptée par l'Afrique lors du Sommet d'Harare.

Nous voulons également souligner qu'il est important de lier le droit de veto et les autres aspects relatifs à l'élar-

gissement du Conseil et à l'amélioration de ses méthodes de travail, de manière à assurer un examen global grâce à des négociations voulues et portant sur tous les aspects, dans un cadre démocratique.

Il est important d'examiner les points que le Ministre des affaires étrangères de Singapour a soulevés dans son allocution ce matin. À la même époque l'an dernier, j'ai fait part à l'Assemblée de nos efforts visant à l'instauration de la paix au Soudan, qui ont alors abouti à la ratification de la «Charte de la paix». Aujourd'hui, c'est avec honneur et fierté que j'annonce à cette auguste Assemblée que nous sommes parvenus à faire progresser cette «Charte de la paix» vers un «Accord de paix» global, signé en avril de cette année par le Gouvernement et les factions belligérantes et les entités politiques du sud du Soudan. L'Accord a été entériné par le Parlement soudanais, et est devenu, par excellence, un des plus importants événements politiques de l'histoire du Soudan.

L'Accord de paix de Khartoum prévoit une solution durable au problème soudanais. Les parties aux négociations ont élaboré une formule qui identifie un cadre pour la coexistence pacifique dans le pays. Dans cet Accord, le principe de la citoyenneté constitue la base des droits, des devoirs et de l'égalité de participation de tous les Soudanais aux responsabilités de la vie publique, sans discrimination de race ou de religion. Il renforce le principe de l'évolution démocratique au Soudan. Il définit clairement la question du partage du pouvoir entre les gouvernements des états et l'autorité fédérale, au sein du système fédéral du pays. En outre, il fournit la base et les critères pour la répartition des richesses dans le pays.

S'agissant des libertés publiques et des droits de l'homme, l'accord garantit les mêmes libertés et les mêmes droits consacrés dans la révélation divine et dans les textes des instruments et accords internationaux pertinents. De cette façon il aura une influence considérable sur le renforcement et la garantie des droits de l'homme. En outre, l'accord permet au peuple du Soudan du sud d'exercer son droit à l'autodétermination grâce à un référendum libre qui doit avoir lieu à la fin de la période transitoire de quatre ans.

De plus, nous avons convenu d'un accord complémentaire pour prévenir les hostilités et assurer un cessez-le-feu entre les parties signataires afin de renforcer les conditions préalables de paix et de stabilité. En outre, conformément à la volonté collective du peuple soudanais, un décret présidentiel a accordé une amnistie générale et inconditionnelle pour toutes les infractions commises et toutes les plaintes au

civil et au pénal déposées pendant les 14 années précédant la signature de l'accord.

Cherchant à renforcer la portée d'une paix complète et durable, nous avons conclu un accord la semaine dernière avec la seule faction qui n'avait pas encore déposé les armes, permettant ainsi la reprise des pourparlers de paix le 28 octobre 1997 dans la capitale kényenne, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. C'est pour moi un honneur que de pouvoir renouveler la détermination du Gouvernement soudanais et d'exprimer son vif désir d'assurer le succès des futurs pourparlers.

Les mesures courageuses prises par le Gouvernement soudanais pour parvenir à une paix juste et durable ont été largement approuvées et appréciées par de nombreux États de par le monde. L'un des premiers résultats positifs a été le commencement du rapatriement volontaire de pays avoisinants des personnes déplacées et des réfugiés.

Nous demandons à l'ONU, aux institutions financières internationales et à nos partenaires dans les activités de développement, de contribuer à la réinstallation des personnes qui reviennent en délaissant l'aide humanitaire pour lancer des programmes de redressement et fournir une aide au développement nécessaire à la consolidation des fondations de la paix, qui est recherchée depuis de nombreuses décennies. Cet appel tire sa légitimité de l'esprit et du contenu des délibérations de la réunion, au niveau ministériel, du Conseil de sécurité, qui a eu lieu le 25 septembre pour examiner la situation actuelle en Afrique. Cette réunion a renforcé les liens existant entre la paix et le développement, ce dernier étant l'un des droits de l'homme fondamental.

Dans le même contexte, le Soudan, dans son désir de mettre sur pied la forme d'un gouvernement qui soit bon et responsable, a été témoin d'événements constitutionnels importants, qui se sont manifestés par la création d'un comité national chargé d'élaborer un projet de constitution permanente, qui sera présenté à l'organe législatif et ensuite au peuple soudanais dans le cadre d'un référendum.

Dans le domaine économique, pour appuyer une économie de marché et des politiques de libéralisation, nous avons pris des mesures sérieuses en vue de rationaliser les dépenses publiques, privatiser le secteur public, éliminer les restrictions frappant les échanges commerciaux avec l'intérieur et avec l'extérieur, et promouvoir l'investissement. Ces politiques ont abouti à une relance de l'économie et ont réduit le taux d'inflation qui est passé de 114 %, au début de cette année à 28,5 % au mois d'août. En outre, nous

avons réalisé un taux de croissance positif de 5,5 %, et nous avons stabilisé le taux de change de la monnaie nationale. Ce progrès a été salué par la mission du Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport au Conseil exécutif du Fonds au mois d'août dernier. Toutefois, l'obstacle majeur à l'exécution du programme de la réforme économique continue d'être une insuffisance de ressources extérieures qui sont nécessaires pour stimuler la production. Aussi lançons-nous un appel aux pays contributeurs et aux institutions financières internationales afin qu'ils fournissent les ressources nécessaires à l'achèvement du processus de réforme économique. Nous réaffirmons également que le Soudan accueille et encourage les investissements privés et en association dans tous les domaines.

S'agissant du problème de la dette, il importe au plus haut point de s'y attaquer dans un cadre international global et non sur une base bilatérale, afin de permettre l'établissement d'un système économique mondial fondé sur la justice et l'égalité entre tous les États sans distinction.

Reconnaissant l'importance de la coopération économique régionale, les États africains ont pris des mesures pour revitaliser la Communauté économique africaine, outre les organisations économiques sous-régionales, qui ont toutes besoin de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale.

Nous ne saurions manquer de souligner les aspirations de l'Afrique pour ce qui est de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et l'importance du suivi des résultats du Sommet alimentaire mondial en vue d'assurer la sécurité alimentaire des pays du continent et de fournir les ressources nécessaires aux pays concernés. Dans ce contexte, le Soudan réaffirme qu'il est prêt à contribuer efficacement aux programmes et aux plans d'action permettant la fourniture d'aliments, avec la participation sérieuse de la communauté internationale.

Le développement économique, d'une part, et la sécurité et la stabilité, de l'autre, sont les deux faces d'une même médaille. Lorsque nous parlons de l'élimination de la pauvreté dans le continent africain, nous devons souligner la nécessité d'établir la paix en tant que moyen de garantir la sécurité des peuples africains d'une part, et d'accélérer le développement du continent d'autre part. À cet égard, nous saluons les événements positifs qui se sont produits au Libéria, et nous espérons que ce modèle incitera nos frères de Somalie et du Congo (Brazzaville) à mettre fin aux effusions de sang. Nous espérons également qu'en Sierra Leone, les efforts menés par les pays de l'Afrique de

l'Ouest aboutiront au règlement des problèmes que connaît ce pays. C'est parce que l'Afrique a besoin de sécurité, de stabilité et de développement qu'elle doit devenir une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. L'Afrique a besoin d'aide au déminage des mines terrestres antipersonnel laissées par les guerres civiles dans un certain nombre de ses pays, dont le mien.

Le Soudan appuie les efforts que déploient l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et son Secrétaire général, M. Salim Ahmed Salim, pour restaurer la paix et la stabilité dans de nombreux États africains. S'agissant de la formation de forces de maintien de la paix africaines, nous soulignons la nécessité d'harmoniser toutes les mesures prises dans ce domaine avec les résolutions et les positions de l'OUA. L'Afrique doit avoir le droit, par le biais de ses organisations régionales, de prendre les initiatives et d'être le chef de file en la matière.

Tout en examinant la question des difficultés économiques en Afrique il nous incombe de mentionner les effets exaspérants de l'imposition de sanctions, en particulier celles qui sont imposées contre la Jamahiriya arabe libyenne. Nous demandons le règlement de cette question sur la base d'une proposition présentée par l'OUA et la Ligue des États arabes, appuyée par le Mouvement des pays non alignés.

Nous appuyons la proposition du Mouvement des pays non alignés visant à établir des mesures et des règles spécifiques pour l'imposition de sanctions en se conformant strictement aux dispositions de la Charte. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour cette année, qui traitent des effets négatifs des sanctions sur les populations. Nous attendons avec intérêt les propositions qu'il nous a promis de présenter à cet égard.

En Asie, nous nous félicitons du retour de Hong-kong à la mère patrie, la République populaire de Chine. Nous suivons avec intérêt les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan. Nous espérons que les parties au conflit coopéreront avec l'ONU de façon à trouver une formule d'entente et d'accord. Nous demandons également à la communauté internationale d'appuyer les efforts continus visant à établir la paix dans la péninsule coréenne.

S'agissant des faits nouveaux au Moyen-Orient, le Soudan croit qu'une paix globale, juste et durable ne peut être réalisée sans un engagement total envers les principes de justice et le respect complet des droits du peuple palesti-

nien et des États arabes de la région, ou sans un engagement envers les accords et les arrangements conclus par les parties concernées. Israël doit abandonner ses politiques de colonies de peuplement et se retirer de tous les territoires arabes occupés, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui continuent d'être le point de référence pour un règlement pacifique et l'instauration d'une paix globale au Moyen-Orient.

Nous souscrivons à ce qu'a exposé le Secrétaire général dans son rapport à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale quant à la gravité de la situation dans la région. Le Secrétaire général nous a averti des graves conséquences que peuvent avoir les politiques de peuplement dans les territoires arabes occupés, ainsi que les tentatives de provoquer des changements démographiques et juridiques à Al Qods, afin de judaïser la ville et d'en modifier le statut juridique, géographique, historique, religieux et culturel. Le Soudan en appelle à la communauté internationale pour qu'elle assume les responsabilités qui lui incombent face à la détérioration de la situation et à l'escalade de l'affrontement, et qu'elle libère la région du spectre de la guerre qui se profile à l'horizon, en raison de pratiques israéliennes inacceptables. En outre, le Soudan est fermement opposé aux tentatives israéliennes d'imposer des sanctions collectives au peuple palestinien sous quelque prétexte ou justification que ce soit.

Dans ses relations internationales, le Soudan poursuit des politiques et défend des positions fermes qui se fondent sur son engagement envers les chartes internationales et régionales, le respect du bon voisinage et de la coopération régionale, ainsi que son engagement envers l'élimination du terrorisme et des menaces à la sécurité régionale et internationale.

Le Soudan continue de demander que l'on abandonne la logique des conflits et que l'on accorde à l'intérêt des peuples la priorité sur les différends transitoires.

L'emploi des slogans du pluralisme et de la démocratie qui caractérisent l'époque actuelle dans la marche de l'humanité, exige le respect des divers contextes culturels des peuples du monde. Ces cultures devraient avoir la possibilité de s'exprimer librement et de façon équitable et ainsi enrichir l'expérience humaine et rehausser les valeurs de la tolérance et de l'acceptation de l'autre. Cela aurait pour effet de limiter le recours aux manifestations violentes et extrêmes de l'injustice, découlant de l'isolement et l'arrogance culturelle.

Toutes les religions prônent la tolérance, l'acceptation du pluralisme et la coexistence avec les autres. Le Coran dit d'ailleurs à ce sujet :

«Dites : nous croyons en Dieu et à ce qui a été envoyé d'en haut à nous, à Abraham et à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux douze tribus; aux livres qui ont été donnés à Moïse et à Jésus, aux livres accordés aux prophètes par le Seigneur; nous ne mettons point de différence entre eux et nous sommes résignés à la volonté de Dieu.» (*Le Coran, Sourate II, par. 130*).

Dans ce contexte, nous appuyons les propos du Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne qui a souligné la nécessité d'encourager l'abandon des conflits et de la rivalité au profit du dialogue entre les civilisations pour édifier un monde de tolérance et de coopération et ainsi empêcher que les slogans du pluralisme et de la démocratie servent de prétexte à l'hégémonie culturelle.

L'adoption par les Nations Unies de l'idée de créer une instance chargée de promouvoir le dialogue entre les religions et les civilisations permettrait d'atteindre ce noble objectif et rétablirait le respect de la noblesse des valeurs morales. Ce serait là un puissant instrument de prévention de maux sociaux tels que l'abus des drogues, l'escalade de la violence et du terrorisme et la désintégration de la famille, ce qui, à l'aube d'un nouveau millénaire, ouvrirait la voie à un avenir meilleur pour l'humanité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, S. E. M. David Levy.

M. Levy (Israël) (*parle en hébreu, interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à l'unanimité au poste de Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'espère que cette Assemblée saura surmonter les différences, trouver les voies et les moyens d'affronter les problèmes que rencontrent les peuples et les pays du Nord et du Sud, d'Orient et d'Occident.

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, Monsieur Razali Ismail, de Malaisie, pour la manière dont il a rempli ses fonctions.

Nous commémorons, cette année, le vingtième anniversaire de l'initiative de paix du regretté Menahem Begin, Premier Ministre de l'État d'Israël et de feu Anouar El

Sadate, le non moins regretté Président égyptien. Ces deux dirigeants exceptionnels ont, par leur décision historique, ouvert la voie en établissant le premier traité de paix entre Israël et l'un de ses voisins, l'Égypte.

Depuis toujours, le peuple israélien a souhaité vivre en paix. Nous avons toujours invité nos voisins à faire la paix, sans épargner aucun effort, directement ou en coulisses, pour trouver un partenaire. Nous continuons, aujourd'hui, à investir tous nos efforts pour tenter d'ouvrir des filières de dialogue et pour lancer des ponts en direction de la paix.

Ces dernières années, depuis 1991, depuis que la Conférence de Madrid a établi les principes du processus de paix entre nous et le reste de nos voisins, nous avons enregistré un certain nombre de faits nouveaux importants : instauration d'une paix totale avec la Jordanie et la signature d'accords intérimaires avec nos voisins palestiniens. La tâche n'est pas encore terminée. Il nous reste à réaliser l'accord définitif avec les Palestiniens et à faire la paix avec la Syrie et le Liban.

Aussitôt après les élections, le Gouvernement israélien a décidé d'honorer les Accords d'Oslo, et il a oeuvré pour les appliquer. Au cours de l'année écoulée, nous avons réalisé notre part des Accords. Malheureusement, la confiance — qui est l'oxygène de tout processus — a été ébranlée par suite de l'absence de réciprocité, les Palestiniens n'ayant pas réalisé, de leur côté, leur part des accords qu'ils avaient signés.

Au cours de l'année écoulée, nous avons connu des épreuves nombreuses, des attentats terroristes, des effusions de sang. Notre aspiration, profonde et ancienne — à vivre dans la paix, la sécurité et la sérénité — a été souillée par le sang versé d'innocents, hommes, femmes, enfants, qui ont été assassinés, victimes d'actes vils de terrorisme. Mais en dépit de la lourde peine, du deuil ressenti après la perte de vies précieuses, les citoyens israéliens n'ont pas encore perdu leur espoir de paix.

Les citoyens israéliens ont pris des risques en faveur de la paix. Mais aujourd'hui, on ne trouve plus personne pour continuer à être victime et payer le prix du sang pour la paix. Il faut mettre fin à ce cercle vicieux de violence et de tragédies. Ce n'est que par une action concertée, en affrontant ensemble le terrorisme, que la confiance sera rétablie et que le doute sera dissipé en ce qui concerne la sincérité des intentions de nos partenaires.

Comme je l'avais déjà déclaré, en prenant la parole devant la cinquante et unième session de l'Assemblée : Israël est uni dans son aspiration profonde de paix et, dans

ses efforts pour vivre dans la paix et la sécurité. La droite et la gauche, en Israël, sont unies dans leurs aspirations et dans leurs efforts pour parvenir à la paix.

Si la confiance est rétablie, si le principe de la réciprocité est respecté, on pourra progresser, comme nous l'avons déjà prouvé par les actes et les décisions que le Gouvernement israélien a entérinés depuis sa prise de fonctions — comme par exemple l'application de l'Accord sur Hébron — avec tous ses aspects.

La paix ne peut coexister avec la poursuite des provocations, de l'hostilité, de la violence et du terrorisme. La paix signifie l'abandon de la violence de manière irréversible et sans équivoque, mais aussi le dialogue, la négociation, le respect scrupuleux et mutuel des accords — c'est cela la voie de la paix.

Ces principes sont en vigueur partout dans le monde. Ils doivent également s'appliquer au Moyen-Orient. La stratégie qui consiste à suivre deux voies parallèles, l'une où se déroulent des pourparlers politiques, la seconde où l'on suit, impunément, une filière de violence, de terrorisme et de sang versé, est totalement inacceptable. Elle constitue un défi et une négation de l'idée même de processus de paix.

Le terrorisme ne surgit pas du néant. Il ne se nourrit pas de lui-même. Ce n'est pas un phénomène spontané. Trop souvent, nous avons vu des organisations terroristes et leurs dirigeants adopter l'apparence et le masque d'organisations innocentes, caritatives, humanitaires, sociales, mais qui ont souvent constitué une infrastructure de soutien à l'exécution d'actes criminels. C'est un peu comme ces volcans en sommeil qui contiennent mal, sous leur cratère, de la lave en ébullition qui menace de jaillir et d'anéantir tout ce qui se trouve sur son passage.

Ceux qui recourent à l'arme de la terreur veulent frapper, non seulement des Israéliens, mais également leurs propres frères. On ne peut admettre le terrorisme comme instrument légitime d'une lutte, quelle qu'elle soit. Il faut le dénoncer farouchement, le combattre sans transiger. Nous n'accepterons pas de vivre perpétuellement sous la menace.

Les propos du Président des États-Unis et du Ministre russe des Affaires étrangères, devant cette Assemblée générale, il y a quelques jours, allaient dans ce sens. Ils méritent que nous les gardions à l'esprit. Le Président Clinton déclarait, du haut de cette tribune :

«Le terrorisme est toujours un crime. Il ne constitue jamais un acte politique justifié.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 5e séance*)

Il appartient donc à la communauté internationale et à ses membres de dénier au terrorisme tout droit de cité politique, toute légitimité, tout consentement, fût-il tacite.

Dès 1993, dans les accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne et son Président, M. Arafat, se sont engagés au nom du peuple palestinien, à lutter contre le terrorisme. Ils ont réaffirmé ce même principe, dans l'Accord intérimaire de 1995, puis, il y a tout juste un an, lors de la Conférence de Washington, et à nouveau en signant l'accord sur Hébron. À notre grand regret, la preuve a été faite que cet engagement n'est pas tenu comme il convient. De là provient la crise de confiance que nous traversons actuellement.

Israël insiste pour que l'Autorité palestinienne remplit sa promesse de lutter implacablement contre le terrorisme. Elle doit agir avec nous, en pleine coopération, contre le terrorisme et la violence. Il ne s'agit pas — de notre part — d'un diktat ni d'une tentative de coercition, mais d'une exigence de respecter les accords signés. La lutte contre le terrorisme doit être également l'intérêt des Palestiniens.

Compte tenu des crises répétées, dues à l'absence de réciprocité, il convient d'adopter des règles de conduite contraignantes. En voici l'essentiel : premièrement, la condamnation de la violence comme moyen d'atteindre des objectifs politiques. Deuxièmement, le maintien du cadre de négociations directes. Les parties doivent éviter de transférer, tant leurs différends que la négociation, dans l'arène internationale. Troisièmement, la mise en place de filières permanentes et institutionnalisées qui maintiendront le dialogue, même en période de crise. Quatrièmement, la renonciation aux provocations, aux appels à la violence et au jihad, qui seront remplacés par un langage de conciliation et de respect mutuel et cinquièmement, la promotion et l'encouragement de la normalisation, et le renforcement de la coopération régionale.

L'objectif de ce code de conduite est de permettre des négociations ininterrompues, de régler les crises et de créer un climat de dialogue. Il doit répondre aux besoins et aux sensibilités des deux parties. Nous croyons que l'adoption de ces principes nous permettra de surmonter les crises actuelles et d'éviter des crises à venir, tout en contribuant à forger une entente nouvelle entre les dirigeants et une confiance accrue entre les peuples.

La visite du Secrétaire d'État américain, au Moyen-Orient, a eu pour effet de donner récemment une nouvelle impulsion à la décision mutuelle de poursuivre les efforts pour relancer le processus de paix. Ces jours derniers, nous avons établi des contacts étroits entre les parties, à Washington et ici, avec l'aide des États-Unis, afin de créer les conditions d'une reprise des pourparlers et afin de progresser dans nos efforts pour parvenir à une solution et à un accord définitif avec les Palestiniens.

Israël apprécie du fond du coeur l'action du Secrétaire d'État américain pour faire sortir le processus de l'impasse où il se trouve, pour rapprocher les parties et pour mener à bien les négociations. Nous nous associons pleinement à ces efforts.

Israël renouvelle sa proposition d'accélérer le processus de négociation sur l'accord final, en lui assignant, par avance, une durée déterminée. Nous proposons d'engager des pourparlers au cours desquels seront déterminés, d'un commun accord, les objectifs fixés et les moyens de les atteindre. Notre proposition vise notamment à accélérer la conclusion d'une solution pacifique, et non pas à la retarder. Voilà l'esprit de notre proposition et de notre appel à l'Autorité palestinienne et à ses dirigeants.

La communauté internationale peut jouer un rôle important en encourageant les parties à favoriser un dialogue direct et à régler, entre elles, leurs différends. Ce n'est que par l'intermédiaire de négociations directes que l'on pourra faire progresser le processus de paix et le faire aboutir. Les déclarations unilatérales d'acteurs internationaux, les diktats et les pressions ne seront d'aucune aide. Les tentatives d'internationaliser le conflit et de transférer les négociations dans le cadre de l'ONU et dans d'autres forums internationaux n'auront aucun effet. Ils ne feront que créer des obstacles inutiles et rendre les positions d'ores et déjà très arrêtées encore plus rigides.

La paix globale à laquelle nous aspirons ne pourra s'instaurer que lorsque nous aboutirons à un accord avec la Syrie et le Liban. Il est impératif, aujourd'hui, d'élaborer des ententes et des accords qui permettront de reprendre les négociations et de clarifier tous les points en suspens, entre nous. Nous espérons trouver, dans la Syrie et dans ses dirigeants, des partenaires dans cette entreprise de paix juste. S'il est vrai, comme l'ont déclaré ses leaders, que la Syrie a fait le choix de «la paix des braves» en tant que stratégie, il convient que nous en examinions, ensemble, toutes les voies, tous les lieux et tous les moments possibles, toutes les manières de renouer les pourparlers entre nous.

Israël ne peut tolérer la poursuite des actions violentes et le maintien de la tension qui règne à sa frontière nord. Les activités d'organisations, telles que le Hezbollah, la peur des tirs de Katioucha et des attentats, dans nos villes et nos villages, risquent de dégénérer en tensions régionales et en effusions de sang perpétuelles. Il n'existe pas de différend territorial entre Israël et le Liban. Nous voulons voir le Liban souverain, libre et indépendant, agissant avec fermeté contre les organisations terroristes qui opèrent à partir de son territoire.

Pour faire régner la paix, il ne suffit pas de signer des accords et des traités. Encore faut-il créer une réalité pacifique, en d'autres termes : la normalisation. Des frontières ouvertes, la libre circulation, le commerce et la coopération dans l'intérêt de tous les peuples de la région, voilà ce qui insufflera à la paix son esprit et son âme. La normalisation n'est pas un cadeau ou une récompense qu'on accorderait à Israël.

Les résolutions des ministres des affaires étrangères des pays de la Ligue arabe, lors de leur dernière session au Caire, il y a un peu plus d'une semaine, contredisent le désir de paix et sapent ses fondements. L'appel à freiner la normalisation avec Israël, à geler les relations existant avec elle, à fermer les bureaux d'intérêts ouverts en Israël et dans certains pays arabes, et à remettre en vigueur le boycottage arabe, reviennent, en fait, à boycotter la paix elle-même. Cette approche est dangereuse et nous fait régresser.

Le gel continu et délibéré des négociations multilatérales contribue également à fragiliser la paix. Les conversations multilatérales étaient destinées à servir de tremplin et de stimulant dans l'édification de la paix. Nous devons faire progresser les deux filières simultanément — la filière bilatérale et la multilatérale — sans que l'une soit condition de l'autre, sans dresser des barrières et des murailles sur la route de la paix. Le doute qui plane encore sur la tenue de la conférence économique régionale, prévue pour la fin de l'année à Doha, au Qatar, est un témoignage supplémentaire de cette tendance négative.

Les États du Moyen-Orient, associés à l'effort de paix, partagent les mêmes intérêts : la stabilité régionale, la prospérité et le bien-être pour tous les peuples de la région. Ensemble, nous sommes confrontés à la pénurie croissante en eau et à la désertification galopante qui grignote les terres. Ensemble encore nous sommes confrontés aux menaces qui émanent de notre propre région et dont l'objectif est de déstabiliser le régime dans divers États, menaçant d'entraîner la région tout entière dans la violence, la guerre et les effusions de sang.

Rappelons-nous : il y a quelques années à peine, le monde s'est rallié à une coalition destinée à combattre, un tyran, un agresseur qui avait tenté de conquérir un État voisin et de répandre la terreur dans la région tout entière. Aujourd'hui, nous affrontons de nouveaux dangers, des dangers plus graves encore. Mais l'expérience passée semble oubliée. La leçon n'a pas été apprise et de nombreux États ferment les yeux et refusent de voir la menace.

Les dirigeants iraniens retrouvent à nouveau un ton et une phraséologie menaçants pour l'État d'Israël; ils appellent à sa destruction. Les nations du monde continuent de rester sourdes et négligent de faire entendre leur voix contre la politique de l'Iran, contre ses déclarations et ses agissements.

Les tentatives d'États, comme l'Iran et l'Iraq, de se doter de capacités opérationnelles dans l'utilisation des diverses catégories d'armes de destruction de masse constituent aujourd'hui la plus grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient et d'autres régions encore. Les efforts d'armement de l'Iran dépassent largement les limites géographiques de notre région et menacent aussi la sécurité et les intérêts d'autres États de la communauté internationale.

Israël lance un nouvel appel aux membres responsables de la communauté des nations, et tout d'abord, aux États-Unis, à la Russie, aux pays de l'Union européenne et de la CEI, pour qu'ils exercent pleinement leur influence et qu'ils adoptent des mesures concrètes afin de stopper un tel développement, qui constitue une menace existentielle pour Israël.

Après l'établissement de relations de paix totale entre Israël, enfin nous l'espérons, les États arabes et les autres pays du Moyen-Orient, il sera possible de mettre en place un système de défense régionale, qui fournira une réponse multilatérale commune à l'ensemble des problèmes de sécurité du Moyen-Orient, notamment en constituant une zone de désarmement chimique, biologique et nucléaire et de missiles balistiques, désarmement qui donnera lieu à des contrôles sérieux. C'est notre objectif et nous devons agir de telle sorte que ce désarmement soit scrupuleusement vérifié.

Israël est un membre actif et responsable de la famille des nations représentées au sein de cette Organisation. Néanmoins, 50 ans après la résolution du 29 novembre 1947 concernant l'établissement d'un État juif, l'État d'Israël, nous ne bénéficions toujours pas de l'égalité des droits dans cette Organisation.

Nous attachons de l'importance à la réforme fondamentale du mode de travail des Nations Unies. Nous partageons l'avis d'autres Membres de l'ONU qui estiment qu'il est urgent de rationaliser le travail de l'Organisation, d'affecter les ressources les plus précieuses aux objectifs véritablement importants. Nous pensons néanmoins qu'aucune réforme ne sera complète tant qu'on n'aura pas résolu la question de l'appartenance régionale d'Israël. L'ONU et ses Membres se doivent de réparer cette anomalie.

On a pu déplorer, au cours de l'année écoulée, une aggravation de la campagne politique menée contre Israël dans l'enceinte de l'ONU. L'un des résultats de cette campagne est un nouveau délai dans le processus de paix et un nouveau coup porté à la confiance entre les parties. Nous lançons un appel aux Membres de l'ONU pour qu'ils cessent d'adopter des résolutions unilatérales. Il est temps que l'Assemblée réduise le nombre des résolutions annuelles sur le Moyen-Orient et contribue, de façon positive, au climat de dialogue direct entre les parties.

Comme partie des engagements internationaux, et régionaux d'Israël, comme son «credo» en tant qu'État, Israël accorde aide et assistance à des dizaines de pays et leur fait partager l'expérience et les connaissances que nous avons acquises dans divers domaines. Israël attache une importance particulière à ce programme d'aide internationale et à l'assistance qu'il apporte à des peuples qui sont confrontés aux défis du développement, aux rigueurs et aux catastrophes naturelles, à la famine, aux maladies.

Depuis plus de 30 ans que le programme israélien de coopération et d'aide internationale est en activité, plusieurs dizaines de milliers de stagiaires ont participé à des cours, en Israël et dans leurs pays d'origine, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'industrie, des sciences sociales et du leadership. Nous sommes particulièrement fiers de la participation, au cours des dernières années, de stagiaires en provenance des États arabes voisins, et plus spécialement, de l'Autorité palestinienne. Ces stagiaires sont des émissaires de bonne volonté, des ambassadeurs de paix qui emportent avec eux un grand espoir pour le bien-être de l'homme, où qu'il se trouve, et un message conforme à l'esprit de la parole du prophète :

«Que l'homme assiste son prochain et qu'il dise à son frère : sois fort.»

Le peuple juif, en Israël et partout à travers le monde, célébrera, cette année, le jubilé de son indépendance. Il y a 50 ans, le peuple juif a renouvelé son indépendance nationale dans son pays antique et nouveau à la fois. Tout au

long de notre exil deux fois millénaire, nous avons rêvé du jour où nous pourrions reprendre le cours de notre histoire dans le pays de nos ancêtres, la terre d'Israël.

Nous avons eu le privilège de vivre cet instant et nous avons restauré notre existence nationale comme autrefois. Le peuple juif a reconstruit son État, les communautés juives de la Diaspora se rassemblent dans leur patrie et nous avons réussi à édifier une société démocratique, vivante et dynamique, ainsi qu'une économie prospère, une industrie et une recherche scientifique.

Durant les 50 années de notre existence, nous avons oeuvré pour la consolidation de la sécurité et de l'indépendance d'Israël, tout en essayant, sans relâche, de parvenir à la paix et à des relations de bon voisinage dans notre région. Cinquante ans plus tard, l'État d'Israël est une réalité irremplaçable.

Cette semaine, nous marquons le début de la nouvelle année juive. Chaque Juif, où qu'il se trouve à travers le monde, lèvera les yeux vers le ciel, en ce jour sacré, pour prier pour la paix de l'univers, pour la fin des maux et pour un nouvel espoir pour l'humanité tout entière. Le nouvel an, jour du souvenir, est marqué par la sonnerie du *chofar*, la corne de bélier, qui accompagnera cette bénédiction traditionnelle :

«Puissent les maux de l'année écoulée disparaître avec elle, et que commence une année nouvelle, remplie de bénédictions.»

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova, S. E. M. Nicolae Tabacaru.

M. Tabacaru (République de Moldova) : Qu'il me soit permis, d'emblée, d'adresser toutes mes félicitations au Président pour son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je me réjouis tout particulièrement de l'élection d'un représentant de l'Ukraine, pays voisin et ami de la République de Moldova, à ce poste important. Après la proclamation de leur indépendance, il y a six ans, la République de Moldova et l'Ukraine ont oeuvré à l'édification de sociétés prospères et démocratiques. J'ai la conviction que grâce à votre haute compétence et avec l'appui de tous les États Membres, vous saurez vous acquitter avec talent de cette haute mission qui vous est confiée dans cette période cruciale pour l'ONU.

De même, je voudrais exprimer mes félicitations pour la contribution que M. Razali Ismail a apportée à la session précédente en sa qualité de Président. Je souhaite également exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts qu'il accomplit pour réformer l'Organisation mondiale.

J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole, pour la première fois, devant l'Assemblée générale et je voudrais transmettre un message d'amitié et de solidarité de la part du peuple de la République de Moldova.

Mon pays qui est très attaché aux idéaux de la Charte des Nations Unies soutient fermement le processus de réforme de l'ONU. C'est pourquoi nous avons pris note avec intérêt du programme de réformes proposé par le Secrétaire général. Cet ensemble de propositions vise à réformer l'Organisation des Nations Unies afin de mieux faire face aux défis du prochain millénaire. Nous avons salué ces initiatives et nous les appuyons.

Il est évident que la réforme de l'ONU n'avancera que dans le cas où la crise financière sera réglée. Certes, les États Membres doivent remplir à temps et en totalité leurs obligations financières. En même temps, il est tout à fait nécessaire de réformer le système de paiement des contributions afin d'assurer l'équité des quotes-parts, tenant mieux compte ainsi du principe de la capacité de paiement de chaque pays. Pour notre part, nous ferons tous nos efforts pour honorer nos obligations financières.

La République de Moldova appuie pleinement les efforts qu'accomplit l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Au cours des cinq années qui se sont écoulées après l'admission de notre pays à l'ONU, nous nous sommes portés coauteurs de plusieurs résolutions dans ce domaine important de l'activité de l'ONU.

Ainsi, en matière de désarmement, la délégation de la République de Moldova a voté l'année passée pour l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et par conséquent, j'ai le plaisir d'annoncer que je viens de signer, le 24 septembre, cet important Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre de ce Traité pourra renforcer la sécurité internationale.

La République de Moldova soutient également les actions de la communauté internationale concernant la limitation de l'emploi et l'élimination finale de certaines armes classiques produisant des effets traumatiques sans discrimination, y compris les mines antipersonnel, et elle est prête à

contribuer aux efforts qui sont faits pour atteindre ces objectifs.

L'évolution positive qui a marqué l'activité de l'Organisation ces dernières années a stimulé l'apparition de certains concepts et la diversification des mécanismes d'action dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Certains de ces mécanismes pourraient bientôt être mis en oeuvre. Peut-être n'est-il pas nécessaire de souligner ici l'utilité et les avantages des «forces en attente de l'ONU», dont se félicitent tous les États Membres. Tout de même, je tiens à souligner que la République de Moldova veut contribuer à ce système, et que l'année passée, notre gouvernement a indiqué qu'il était prêt à participer aux «forces en attente de l'ONU». C'est pourquoi mon pays a l'intention de fournir, le plus tôt possible, au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des informations concernant les contingents et les équipements qui sont disponibles à cette fin.

De plus, la République de Moldova envisage la possibilité de participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous considérons que notre pays a déjà accumulé une certaine expérience dans ce domaine par sa participation aux diverses manoeuvres internationales.

Après la période de la guerre froide, le séparatisme agressif est devenu une des principales menaces pour la paix et la sécurité internationales. Les régimes totalitaires ont engendré des conflits ethniques et des frictions dans certains pays de l'Europe centrale et orientale. Certains conflits sont enracinés dans d'anciennes animosités; d'autres, comme c'est le cas du conflit de la République de Moldova qui a éclaté il y a cinq ans, ont été inspirés et soutenus de l'extérieur pour rétablir une forme de domination du passé.

C'est pourquoi, je voudrais souligner que les récentes tendances séparatistes apparues dans les nouveaux États indépendants, Membres de l'ONU, n'ont rien de commun avec l'aspiration légitime des peuples à l'autodétermination. À notre avis, les tentatives d'interpréter le droit à l'autodétermination comme le droit d'une communauté ethnique ou nationale de constituer son propre gouvernement et de faire sécession, sont tout à fait dangereuses pour la sécurité régionale et internationale. D'ailleurs, dans la Charte des Nations Unies, le droit à l'autodétermination est traité comme un principe qui ne peut pas servir à justifier la violation du principe de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'État. Cependant, il importe de définir plus exactement ce principe de l'autodétermination afin d'éviter les interprétations arbitraires.

Il est tout à fait évident que la stabilité des États, petits et grands, repose sur une série de facteurs, tels que la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, la démocratie et le développement économique. C'est pourquoi notre gouvernement oeuvre à l'instauration d'un système social équitable, fondé sur le respect de la dignité de l'être humain. Pourtant, le processus de la réforme économique avec ses difficultés inhérentes fait que ces objectifs sont atteints avec retard.

Le coût social élevé de la transition se fait ressentir dans toute la société. Mais malgré toutes les difficultés, nous sommes déterminés à poursuivre le processus de réforme économique. À ce moment décisif de la réforme de notre pays, nous comptons sur l'appui des pays développés, de l'ONU et d'autres organisations et organismes internationaux. Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude du peuple et du gouvernement de mon pays aux États et aux institutions internationales qui appuient le renforcement de la démocratie et des mécanismes de l'économie de marché dans notre République. D'autre part, je constate avec satisfaction que mon pays a accompli des progrès dans l'édification de sa société civile et l'établissement d'institutions démocratiques.

Néanmoins, il est paradoxal que dans ces conditions favorables, nous n'avons pas réussi à régler définitivement le conflit qui a éclaté pendant l'été de 1992. Pourtant, les autorités de la République de Moldova s'efforcent de trouver des solutions pragmatiques en vue de maintenir l'intégrité du pays.

Faisant suite aux négociations avec les dirigeants de la région séparatiste, et grâce à la médiation de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de la Mission de l'OSCE, un accord a été conclu entre les parties en cause quant aux principes généraux du règlement du conflit. De même, un mémorandum a été signé concernant la normalisation des relations entre les autorités de la République de Moldova et de la région de Transnistrie.

En même temps, les Présidents de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, et le Président en exercice de l'OSCE ont signé une Déclaration commune où a été soulignée l'importance de la stipulation du mémorandum, par laquelle les parties s'engagent à légaliser leurs relations dans le cadre des frontières existantes du pays, par l'octroi d'un statut spécial à la région de l'est de la République de Moldova.

Compte tenu des dispositions du mémorandum, on a créé une commission ad hoc pour la négociation du statut

juridique de la région de Transnistrie. À notre regret, les négociations qui se sont poursuivies dans le cadre de ladite commission sont dans l'impasse à cause de la position intransigeante et hautement politisée de la partie transnistrienne. Par conséquent, on n'a pas trouvé de solution mutuellement acceptable concernant les éléments clefs du règlement du conflit, à savoir la définition juridique du statut de la Transnistrie et les pouvoirs des parties durant la période de transition. En s'opposant aux dispositions de l'accord conclu, la partie transnistrienne insiste sur un modèle de règlement qui est contraire à la Constitution de la République de Moldova et porte préjudice au principe de la souveraineté sur tout le territoire du pays. Malgré les engagements assumés par la signature du mémorandum, les dirigeants séparatistes ont émis, par excès de pouvoir, deux actes anticonstitutionnels concernant l'institution de la soi-disante frontière douanière de la Transnistrie et de la «commission pour la délimitation de la frontière d'État de la région». De même, une série d'illégalités ont été commises dans la zone de sécurité contrôlée par la force pour le maintien de la paix.

Par conséquent, il est de mon devoir de souligner que pour mettre fin à ce conflit aussi vite que possible, il est nécessaire d'assurer tant une médiation plus active de la part de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de la Mission de l'OSCE qu'un appui plus ferme de la communauté internationale et, en premier lieu, de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, je déclare avec toute ma responsabilité que le conflit de la Transnistrie pourrait dangereusement déstabiliser la situation politique et militaire et menacer la paix et la sécurité sous-régionales et régionales. On sait que le régime séparatiste de la Transnistrie est appuyé par une puissante force paramilitaire, équipée de l'armement le plus moderne qui provient de la dotation des forces militaires de la Fédération de Russie stationnées illégalement sur le territoire de la République de Moldova. En même temps, les autorités anticonstitutionnelles cherchent à entrer en possession de l'armement des forces militaires russes en s'opposant à la fois au retrait complet des troupes de la Fédération de Russie et à l'évacuation de leur armement. C'est pourquoi, il est impérieux de mentionner que le désarmement et la liquidation des formations paramilitaires transnistriennes sont aussi importants que le retrait des troupes russes.

Par ailleurs, ces deux processus doivent être surveillés par des observateurs internationaux. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'une solution efficace et immédiate aux conflits exige une implication plus active des organismes internationaux, ainsi que des pays de la région et même des grandes puissances. Nous sommes dans l'attente d'une telle

implication, car notre récente expérience démontre que toutes les tentatives des autorités de la République de Moldova de régler le conflit de la région transnistrienne par le moyen du dialogue et des négociations, n'ont pas abouti. Or, les intérêts de ces dirigeants séparatistes sont subordonnés à d'autres intérêts, de nature éminemment politique, qui vont au-delà du cadre national.

Il y a le danger que le conflit se poursuive indéfiniment. Nous considérons que le problème de la région de l'est de la République de Moldova aurait déjà pu être résolu par des moyens pacifiques et d'une manière civilisée si le régime séparatiste n'était pas appuyé fermement de l'extérieur. Le plus souvent, cet appui a été accordé délibérément, car il part des intérêts géopolitiques. Parfois, le séparatisme de la région de l'est de Moldova a été soutenu indirectement, sans intention, par des activités commerciales illégales, déployées par des compagnies et des firmes des pays développés. Nous espérons que les gouvernements des pays sur les territoires desquels certaines forces déploient des activités afin de prêter constamment leur appui politique et technique au régime séparatiste de la Transnistrie, mettront fin à ces activités. Ces actions ne peuvent plus être tolérées, car elles constituent *ipso facto* une ingérence directe dans les affaires intérieures de la République de Moldova.

Le stationnement illégal des contingents militaires de la Fédération de Russie sur le territoire de mon pays se poursuit. Le 21 octobre 1997, va expirer le terme fixé par l'Accord moldo-russe de 1994 concernant le retrait des formations militaires russes du territoire de la République de Moldova. Le fait que, pendant ces trois années, la Douma d'État n'a pas ratifié ledit Accord, à la différence du Parlement de Moldova, n'a pas d'excuse ni d'explication. Durant la période de référence, on nous a assuré à plusieurs reprises, au plus haut niveau, que la question du retrait des troupes sera résolue. Il est regrettable que ce problème ne soit pas résolu jusqu'à présent.

Certes, nous comprenons que la non-ratification de l'Accord de 1994 par la Douma d'État entraîne des complications d'ordre juridique pour le Gouvernement russe. Cependant, nous considérons qu'il est temps de trouver une solution adéquate pour la question du retrait des troupes. D'autant plus, selon les principes du droit international, aucune armée étrangère ne peut stationner sur le territoire d'un autre État sans le libre consentement de celui-ci. De même, les organisations internationales, surtout l'OSCE, appuient fermement le retrait inconditionnel, immédiat, ordonné et complet des troupes russes du territoire de la République de Moldova. Finalement, l'admission de la Russie au Conseil de l'Europe en tant que membre à part entière, a été aussi conditionnée par le retrait à terme de ses troupes du territoire de la République de Moldova.

Nous croyons que les forces politiques de la Douma d'État qui s'opposent au retrait des troupes, seront à leur tour sensibilisées par les engagements juridiques de la Fédération de Russie. Nous avons l'espérance que l'évacuation de l'armement et le retrait des troupes du territoire de la République de Moldova vont être accélérés et achevés le plus tôt possible. Une telle évolution serait, sans doute, dans l'intérêt des deux pays et refléterait proprement le haut niveau du développement des relations entre la République de Moldova et la Fédération de Russie.

Pour terminer, j'exprime le ferme espoir que les travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale se dérouleront dans un climat de solidarité, avec une approche réaliste et constructive des problèmes complexes auxquels est confronté le monde en cette fin de siècle. La délégation de la République de Moldova, comme celles d'autres États Membres, est prête à contribuer à réaliser les buts des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 20.